

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU TERRITOIRE DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

Séance du 25 juin 2018

Le 25 juin 2018 à 17h30, le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi sous la présidence de Madame Sylvia BARTHELEMY, Présidente, Monsieur Giovanni SCHIPANI a été désigné secrétaire de séance.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Philippe AMY ; Marie-Hélène ARFI ; Patrick ARNOUX ; Sylvia BARTHELEMY ; Patrick BIAVA ; Alain BOUTBOUL ; Christine CAPDEVILLE ; Maurice CAPEL ; Pierre COULOMB ; Bernard DESTROST ; Sylvie FANEGO ; Daniel FONTAINE ; Bruno FOTI ; Danièle GARCIA ; Gérard GAZAY ; Sylvia DERAIL-GIMBERT ; Denis GRANDJEAN ; Alain GREGOIRE ; Stéphane HARKANE ; Muriel HENRY ; André JULLIEN ; Michel LAN ; Jean-Marie LEONARDIS ; Jeannine LEVASSEUR ; Rémi MARCENGO ; Jocelyne MARCON ; Yves MESNARD ; Robert MIECHAMP ; Véronique MIQUELLY ; Pierre MINGAUD ; Geneviève MORFIN ; Christiane PETETIN ; Serge PEROTTINO ; Patrick PIN ; Monique RAVEL ; Alain ROUSSET ; Vincent RUSCONI ; Giovanni SCHIPANI ; Hélène TRIC ; Madeleine VAICBOURDT

Etaient représentés Mesdames et Messieurs :

Léo MOURNAUD représenté par Hélène TRIC
Patricia PELLEN représentée par Giovanni SCHIPANI
Hélène LUNETTA représentée par Devis GRANDJEAN
Raymond ROCCHIA représenté par Danièle GARCIA
Mohammed SALEM représenté par Jeannine LEVASSEUR
Christine PRETOT représentée par Alain ROUSSET
Danièle GIRAUD représentée par Robert MIECHAMP
Danielle MENET représentée par Geneviève MORFIN
France LEROY représentée par Bernard DESTROST
Dominique HONETZY représentée par Monique RAVEL
Pascal AGOSTINI représentée par Philippe AMY
Sophie ARTARIA-AMARANTINIS représentée par Vincent RUSCONI
David MASCARELLI représenté par Alain BOUTBOUL
Laurent COLOMBANI représenté par Alain GREGOIRE
Julie GABRIEL représentée par Bruno FOTI
Magali GIOVANNANGELI représentée par Daniel FONTAINE

Etaient absents :

Joëlle MELIN
Antoine DI CIACCIO

CT4/250618/3

Sur le rapport d'Alain GREGOIRE

Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets

Madame la Présidente du Conseil de Territoire soumet aux membres du Conseil de Territoire le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets sur le Territoire du Pays d'Aubagne.

La loi du 17 août 2015, relative à la transition énergétique, a instauré de nouvelles dispositions en matière de prévention et de gestion des déchets.

Le décret N°2015-1827 du 30 décembre 2015, s'inscrit dans cette loi en précisant les futurs indicateurs techniques et financiers qui doivent figurer dans les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers.

Le présent rapport présente des indicateurs techniques et financiers tenant compte de cette évolution réglementaire.

Tous les indicateurs de référence sont basés sur des populations INSEE en vigueur au 1^{er} janvier 2017.

Pour assurer sur le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne les services de proximité à la population, ce sont 154 agents en régie, 55 véhicules et matériels techniques, 4 déchetteries, 2 centres de transfert, 1 centre de tri et 2 centres de traitement de déchets résiduels qui sont mobilisés.

Au total, 71 574 tonnes de déchets ménagers et assimilés sont collectés et traités au niveau du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, soit 688kg/habitant/an (18.7% des tonnages partent en valorisation matière et organique, 5.5% des tonnages partent en valorisation énergétique et 64 % sont enfouis).

Le coût complet global de la compétence est de 164.76€TTC/habitant/an ou de 239.6€TTC/tonne.

Au vu de ce qui précède, Madame la Présidente propose au Conseil de Territoire d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi du 17 août 2015, relative à la transition énergétique, a instauré de nouvelles dispositions en matière de prévention et de gestion des déchets ;
- Le décret n°2000-404 du 11 mai 2000 fixe les modalités de présentation, le contenu de ce rapport et sa mise en œuvre à partir de l'année 1999 ;
- Le décret N°2015-1827 du 30 décembre 2015, s'inscrit dans cette loi en précisant les futurs indicateurs techniques et financiers qui doivent figurer dans les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers.

Où le rapport ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20180702-CT4-250618-3-DE Date de télétransmission : 03/07/2018 Date de réception préfecture : 03/07/2018

Article unique :

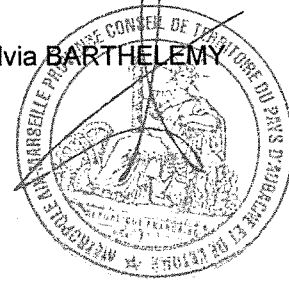
Prend acte de la communication du rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Métropole-Aix-Marseille-Provence.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Certifié Conforme

La Présidente du Conseil de Territoire

Sylvia BARTHELEMY



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180702-CT4-250618-3-DE
Date de télétransmission : 03/07/2018
Date de réception préfecture : 03/07/2018

Rapport Annuel 2017



SOMMAIRE :

INTRODUCTION	4
---------------------	----------

LES FAITS MARQUANTS DE 2017	5
------------------------------------	----------

LES CHIFFRES CLES DE 2017	7
----------------------------------	----------

I) LES INDICATEURS TECHNIQUES	8
--------------------------------------	----------

1.1 Le territoire desservi	8
1.2 Les moyens humains et matériels	11
1.2.1 Les moyens humains	11
1.2.2 Les moyens matériels	11
1.2.2.1 Les véhicules de collecte et nettoyage des PAV	11
1.2.2.2 Les contenants	12
1.2.3 Service de réponse téléphonique à la population : résultats 2017	12
1.3 La prévention des Déchets Ménagers et Assimilés	15
1.3.1 Le constat	15
1.3.2 Les actions	16
1.3.2.1 Poursuite de l'exploitation de la Ressourcerie « Le Dirigeable »	16
1.3.2.2 Poursuite des actions de compostage individuel et collectif	18
1.4 La pré-collecte	21
1.4.1 Le parc de bacs	22
1.4.2 Le parc des colonnes	24
1.4.3 Sac de pré-collecte pour le tri des recyclables secs ménagers	29
1.5 La collecte des déchets	30
1.5.1 La collecte des ordures ménagères résiduelles	30
1.5.1.1 Modalités de la collecte et mode de gestion	30
1.5.1.2 Fréquences des collectes par commune	31
1.5.1.3 Tonnages collectés en 2017	33
1.5.2 La collecte sélective des recyclables secs ménagers	35
1.5.2.1 Modalités, fréquences des collectes et tonnages collectés	35
1.5.2.2 Nettoyage journalier des PAV par les équipes dédiées	38
1.5.3 Les collectes séparatives	39
1.5.3.1 Collecte sélective des cartons des commerçants et des papiers des administrations	39
1.5.3.2 Récupération des Déchets Dangereux des Ménages	40

1.5.3.3 Récupération des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques des ménages	41
1.5.3.4 Récupération des textiles	42
1.5.3.5 Récupération des pneus	42
1.5.3.6 Récupération du mobilier en déchèterie	44
1.5.4 Les actions de communication	45
1.5.5 La collecte des encombrants sur la voie publique et autres collectes à la demande	49
1.5.5.1 La collecte des encombrants à domicile sur rendez-vous	49
1.5.5.2 La collecte des déchets verts à domicile sur prise de rendez-vous	50
1.5.5.3 La collecte des encombrants, inertes sur la voie publique ou dans les services techniques	50
1.5.6 La collecte des déchets en déchèteries	51
1.5.7 La collecte des déchets des professionnels	55
1.6 Le transfert des déchets	56
1.6.1 Le transfert des Ordures Ménagères Résiduelles	56
1.6.1.1 Modes de gestion et équipements	56
1.6.1.2 Les tonnages réceptionnés au niveau des quais de transfert	58
1.6.2 Le transfert des déchets issus des collectes sélectives et séparatives	60
1.6.2.1 Les recyclables secs ménagers	60
1.7 Le transport, tri et traitement des déchets	61
1.7.1 Le transport des déchets	61
1.7.2 Le tri des recyclables secs ménagers	62
1.7.3 Le traitement des déchets	64
1.7.3.1 Synthèse des modalités de traitements pour les différents types de déchets	64
1.7.3.2 Traitement des ordures ménagères	65
1.7.3.3 Post-exploitation du Mentaure	66
1.7.4 Le bilan matière : tonnages traités et/ ou valorisés	69
1.8 Les mesures prises en compte pour atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et l'environnement	71

II) LES INDICATEURS FINANCIERS **72**

2.1 Dépenses et recettes de fonctionnement	72
2.1.1 Dépenses de fonctionnement	72
2.1.2 Recettes de fonctionnement	74
2.1.3 Les partenaires financiers	76
2.2 Dépenses et recettes d'investissements	77

III) PERSPECTIVES 2018 **78**

IV) SIGLES UTILISÉS DANS LE RAPPORT **82**

INTRODUCTION

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, dans son Article L.2224 et suivants, la présentation annuelle d'un rapport sur la qualité du service public d'élimination des déchets par le président de l'Etablissement Public Intercommunal à son assemblée délibérante.

Le Décret n°2000-404 du 11 mai 2000 fixe les modalités de présentation, le contenu de ce rapport et sa mise en œuvre à partir de l'année 1999.

La loi du 17 août 2015, relative à la transition énergétique, a instauré de nouvelles dispositions en matière de prévention et de gestion des déchets. Le décret N°2015-1827 du 30 décembre 2015, s'inscrit dans cette loi en précisant les futurs indicateurs techniques et financiers qui doivent figurer dans les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers.

Ainsi, le rapport annuel 2017 du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile s'inscrit dans les orientations définies règlementairement. Ce dernier s'organise autour de trois grandes parties structurantes : indicateurs techniques, indicateurs financiers et perspectives 2018.

LES FAITS MARQUANTS 2017

- La Ressourcerie Le Dirigeable : 1 an de fonctionnement

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne s'est engagé dans le cadre d'un partenariat fort avec EVOLIO (association d'insertion) dans un projet de Ressourcerie. Cet équipement d'une surface de 3000m² vise à remettre sur le marché une partie des déchets qualifiés d'encombrants récupérés via les quatre déchèteries du territoire, les collectes en porte en porte d'encombrants à domicile, l'apport direct des particuliers et des entreprises.

Cet équipement vise la récupération à terme de près de 2000 tonnes d'objets divers destinés préalablement à l'élimination. Une fois sur le site de la Ressourcerie, ces derniers passent par plusieurs étapes dont la réception, le tri, la transformation, la revente et l'évacuation des déchets. Les objectifs visés par cet équipement sont multiples. Ils permettent une transformation in situ maximale des produits, une réduction du coût de transport et de traitement des déchets traités et la mise à disposition des habitants du territoire, d'objets, mobiliers, matériels ménagers à moindre coût. La Ressourcerie « Le Dirigeable » vise également à sensibiliser la population par rapport à l'obsolescence programmée des produits.

L'année 2017 correspond à la première année de fonctionnement du site. Ainsi, sur 789.7 tonnes d'encombrants réceptionnés, 55.1% ont été orientés vers la valorisation matière/énergie; 37.7% en ISDND, et 4.5% vers la vente et 2.7% le stock boutique.



- Conteneurs enterrés : poursuite de la densification du parc

Afin de poursuivre une politique volontariste d'amélioration du cadre de vie et de gestion de l'espace public et d'amélioration des taux de captages des recyclables secs ménagers (verre, papiers, journaux magazines et emballages), l'année 2017 a été marquée par la mise en place de 13 nouveaux points de collecte en conteneurs enterrés, chacun comprenant dans la mesure du possible quatre flux (un pour les ordures ménagères et trois pour le tri). Ces points ont fait l'objet d'une aide d'Eco-Emballages dans le cadre du projet PAC de 171 653.75 €. Ainsi, la mise en place de ces nouveaux contenants porte le nombre de colonnes à 228 pour le tri et 133 pour les ordures ménagères.



- Optimisation de la sécurité et de la qualité du service liées à la prestation de collecte

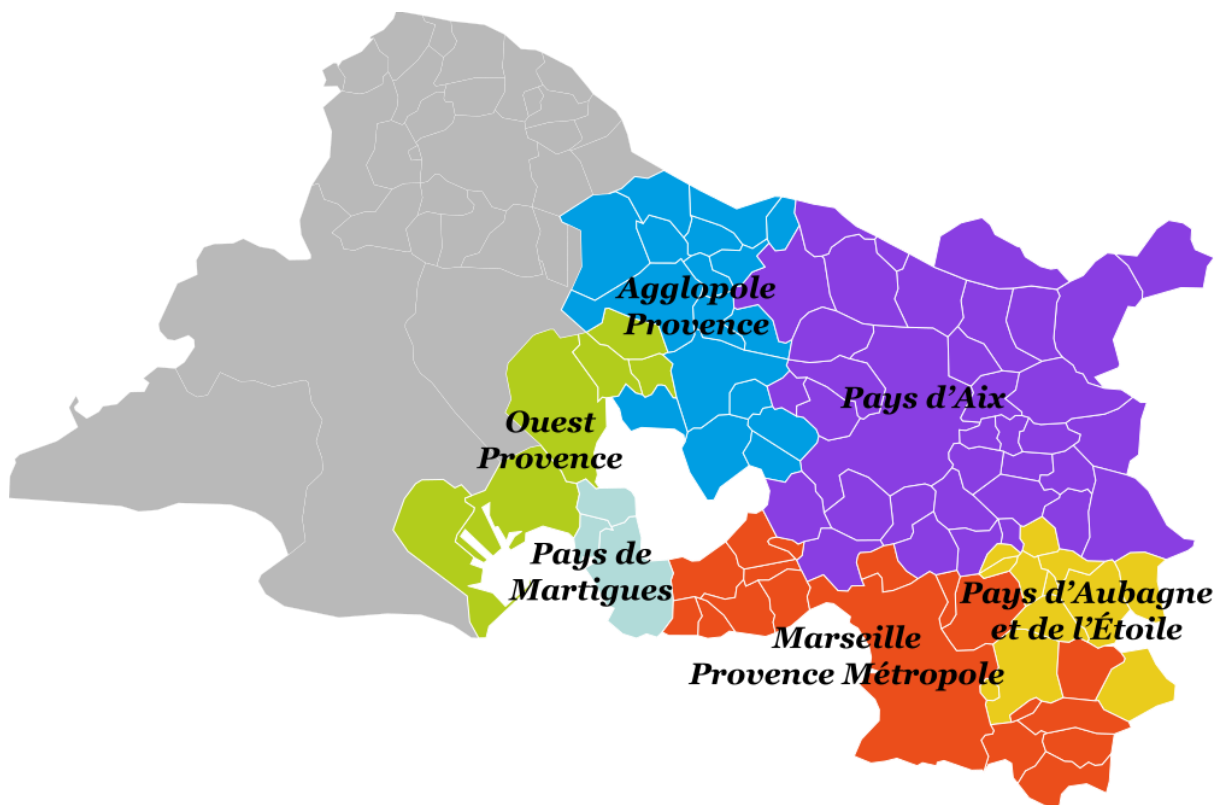
Afin d'assurer d'une part la collecte des ordures ménagères dans les conditions optimum de sécurité et d'autre part d'améliorer la propreté des points de ramassage, des travaux de génie civil ont été engagés en partenariat avec les communes sur plusieurs points de collecte du territoire. Les travaux réalisés se sont traduits par la réalisation de dalles, de murets et pose de gantois.



I / LES INDICATEURS TECHNIQUES :

1.1/ Le territoire desservi

LA METROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE



Créée le 1^{er} janvier 2016 par la loi MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et Affirmation des Métropoles), la Métropole Aix-Marseille-Provence est un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre issu de la fusion de 6 intercommunalités regroupant 92 communes d'un seul tenant et sans enclave au sein d'un espace de solidarité pour élaborer et conduire ensemble un projet d'aménagement et de développement économique, écologique, éducatif, culturel et social de leur territoire afin d'en améliorer la cohésion et la compétitivité et de concourir à un développement durable et solidaire (Code Général des Collectivités Territoriales- Article L.5217-1)

Avec plus de 1 850 000 habitants (*soit 93% de la population des Bouches-Du-Rhône*) et une surface de 3150 Km², la Métropole Aix-Marseille-Provence est la plus vaste de France.

Elle regroupe six territoires (*Marseille-Provence, Pays d'Aix, Pays Salonais, Pays d'Aubagne et de l'Etoile, Istres Ouest Provence, Pays de Martigues*) dont les limites correspondent aux anciennes intercommunalités qui constituent l'armature d'une Métropole multipolaire.

Le Conseil de Territoire Du Pays d'Aubagne se substitue à l'ancien périmètre de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, il est dénommé le CT4. Il regroupe 12 communes (Aubagne, Auriol, Belcodène, Cadolive, Cuges-Les-Pins, La

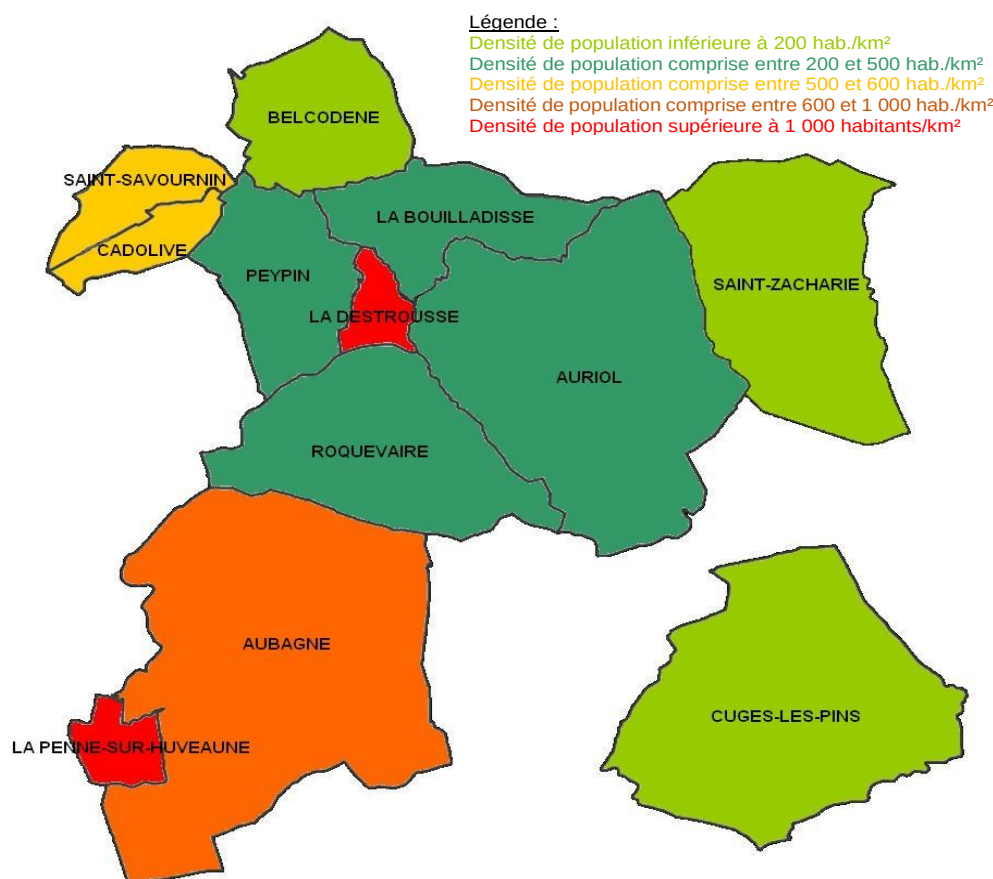
Bouilladisse, La Destrousse, La Penne-Sur-Huveaune, Peypin, Roquevaire, Saint-Savournin, Saint-Zacharie). Onze communes du territoire sont situées dans le département des Bouches-du-Rhône, sauf la commune de Saint-Zacharie qui est localisée dans le département du Var. À noter que la commune de Cuges-Les-Pins n'est pas dans la continuité géographique du reste du territoire de la collectivité.

Différentes données, issues de l'INSEE : Le tableau suivant présente la population municipale 2017 (données de référence nationales de l'INSEE).

Communes	Population municipale
Aubagne	45128
Auriol	11377
Belcodène	1909
La Bouilladisse	6056
Cadolive	2135
Cuges-les-Pins	4977
La Destrousse	3320
La Penne-sur-Huveaune	6338
Peypin	5465
Roquevaire	8857
Saint-Savournin	3266
Saint-Zacharie	5245
TOTAL	104 073

Le territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile s'étend sur près de 245 km² et compte 104 073 habitants, soit une densité moyenne d'environ 425 habitants/km², ce qui classe la collectivité en milieu mixte urbain.

La carte suivante présente la densité de population pour chaque commune du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.



Les communes de La Penne-sur-Huveaune et La Destrousse, de par leurs petites superficies, ont les plus fortes densités de population avec respectivement 1 741 hab./km² et 1 106 hab./km². Elles sont suivies par la commune d'Aubagne, très urbanisée, avec 822 hab./km². Viennent ensuite les communes de Saint-Savournin et Cadolive avec 544 et 503 hab./km². Les communes de La Bouilladisse, Peypin, Roquevaire et Auriol ont des densités de population comprises entre 200 et 500 hab/km². Enfin, les communes de Saint-Zacharie, Belcodène et Cuges-les-Pins sont quant à elles plus rurales avec des densités de population inférieures à 200 hab/km² (la plus faible densité de population étant pour Cuges-les-Pins avec 128 hab./km²).

1.2/ Les moyens humains et matériels

1.2.1 / Les moyens humains

Le service Déchets du Conseil de Territoire compte 154 agents, répartis en trois grands pôles: la collecte en Régie, la collecte sélective et le traitement. Le tableau ci- contre, donne une répartition des effectifs au niveau de ces différents pôles.

Pôle	Nombre d'agents
Directrice du Service	1
Directeur Adjoint	1
<u>Collecte :</u>	
- Technicien Patrimoine	1
- Agents de maîtrise	9
- Agent de la conteneurisation	1
- Agents de la collecte (chauffeurs/ripeurs)	111
<u>Collectes séparatives :</u>	
- Technicien collecte sélective	1
- Agents de maîtrise	2
- Ambassadeurs de tri	4
- Agents nettoyage des PAV	11
- Agent responsable de la Ressourcerie	1
<u>Traitement :</u>	
Agents d'accueil du centre de transfert	5
Agent de maîtrise	1
<u>- Administratifs</u>	
- Agents administratifs	3
- Agents service Allo Déchets	2
TOTAL	154

1.2.2 / Les moyens matériels

1.2.2.1/ Les véhicules de collecte et nettoyage des PAV

Le service Déchets assure en Régie la collecte des ordures ménagères, la collecte des encombrants sur rendez-vous, la collecte des papiers cartons des commerçants et la collecte des déchets verts sur rendez-vous. D'autre part, afin d'assurer une propreté optimale autour des PAV des équipes de nettoyage passent journalièrement sur chaque point d'apport volontaire.

Ces prestations sont réalisées grâce à un parc de véhicules conséquent, détaillé dans le tableau ci-contre.

Type de véhicule	Capacité en tonnes	Nombre de véhicules
Camions grue	26	2
Bennes à ordures ménagères	26	1
Bennes à ordures ménagères	19	15
Bennes à ordures ménagères	16	12
Bennes à ordures ménagères	10	4
Bennes à ordures ménagères	7.5	1
Bennes à ordures ménagères	4.5	2
Véhicules grue à plateau	3.5	1
Véhicules à plateau	3.5	13
Fourgons		4
TOTAL		55

1.2.2.2/ Les contenants

Le Conseil de Territoire met à disposition de la population différents moyens de pré-collecte pour assurer un service de qualité. Ainsi, les déchets ménagers et assimilés doivent être présentés dans des récipients (*bacs ou colonnes enterrées*) pour les ordures ménagères et (*colonnes aériennes ou colonnes enterrées*) pour les recyclables secs ménagers. Ces derniers sont mis à disposition selon le flux et l'organisation de la collecte sur la zone concernée. Ils correspondent à un parc de :

- Bacs individuels de 140 litres (pour la collecte réalisée en porte à porte) : 1200
- Bacs individuels de 240 litres (pour la collecte réalisée en porte à porte) : 2300
- Bacs de 770 litres (pour la collecte réalisée en point de regroupement) : 4415
- Colonnes aériennes pour le tri : 753
- Colonnes enterrées + système des ascenseurs (pour les OM) : 133
- Colonnes enterrées pour le tri : 228

1.2.3/ Service de réponse téléphonique à la population : résultats 2017

Dans le cadre de la collecte réalisée en Régie, le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile a développé un service de réponse téléphonique. Ce service, composé de deux personnes, a répondu **en 2017 à 11 478 appels**.

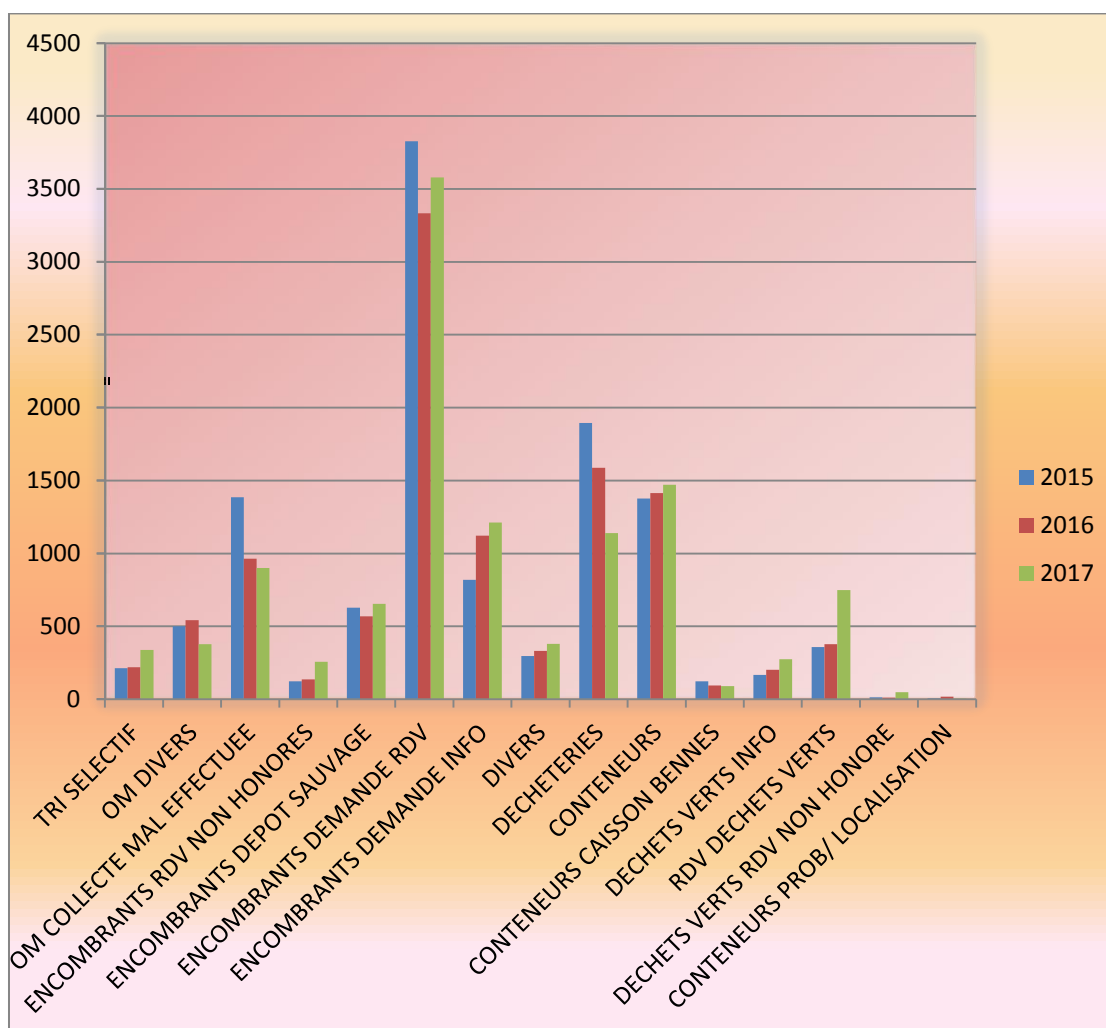
Le tableau ci-dessous met en exergue l'évolution entre 2014 et 2017 des types d'appels.

Sujet	2014	2015	2016	2017
TRI SELECTIF	158	214	220	339
OM DIVERS	399	500	542	377
OM COLLECTE MAL EFFECTUEE	600	1386	964	901
ENCOMBRANTS RDV NON HONORES	21	122	137	258
ENCOMBRANTS DEPOT SAUVAGE	389	627	569	655
ENCOMBRANTS DEMANDE RDV	3455	3828	3333	3580
ENCOMBRANTS DEMANDE INFO	509	820	1122	1211
DIVERS	267	296	332	380
DECHETERIES	1258	1894	1588	1139
CONTENEURS	1060	1376	1413	1471
CONTENEURS CAISSON BENNES	93	123	95	89
DECHETS VERTS INFO	54	167	202	275
RDV DECHETS VERTS	76	357	377	749
DECHETS VERTS RDV NON HONORE	4	14	10	49
CONTENEURS PROB/ LOCALISATION		6	18	5
TOTAL	8343	11 730	10 922	11 478

On constate une évolution des appels :

- Entre 2014 et 2015 de (+40.6%)
- Entre 2015 et 2016 de (-6.8%)
- Entre 2016 et 2017 de (+5%)

Dans l'ensemble les appels 2015/2016 et 2016/2017 suivent la même tendance par type de demandes.



Contactez **Allô Déchets** au **04 42 18 19 79**.

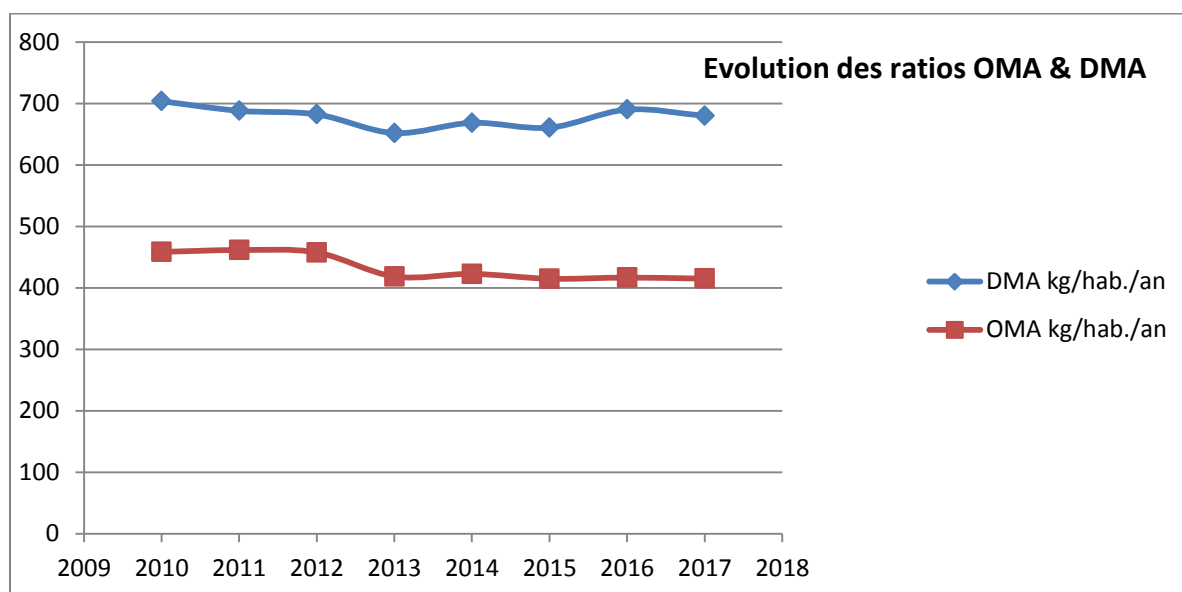
Le standard téléphonique est ouvert du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h00.
Informations également par mail à l'adresse suivante : allodechets.pae@ampmetropole.fr

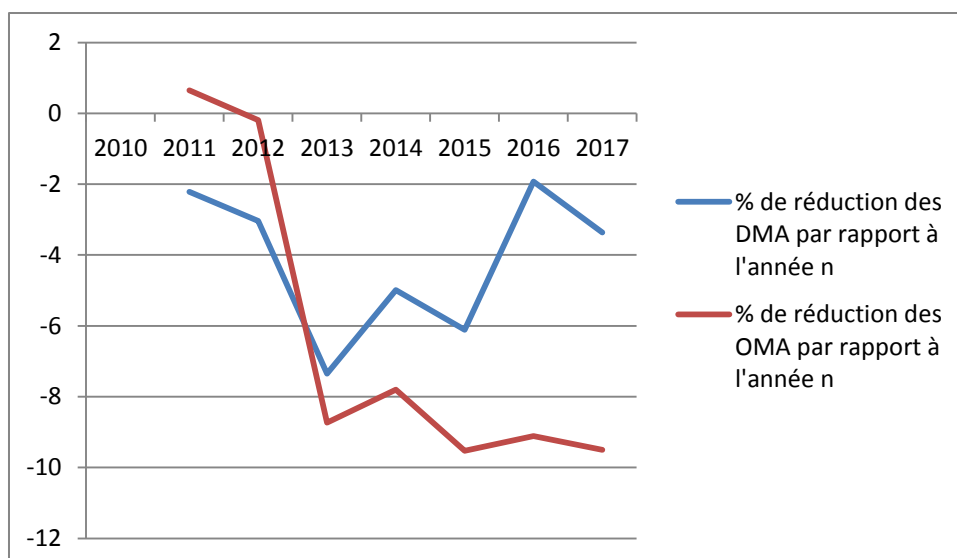
1.3/ La prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

1.3.1/ Le constat

Pour les prochaines années conformément à la loi de transition énergétique et de croissance verte du 17 août 2015, le défi est grand; puisque conformément à la réglementation nous nous devons par rapport à l'année 2010 dite de référence de réduire de 10% le poids des déchets ménagers à l'horizon 2020; de diminuer de 50% les déchets admis en installation de stockage à l'horizon 2025, de porter à 65% les tonnages orientés vers le recyclage ou la valorisation organique.

Ainsi pour 2017, sur notre territoire la production des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) est de 688 Kg/hab./an dont 383 Kg/hab./an de déchets collectés au titre des ordures ménagères résiduelles (OMR) et 418 Kg/hab. /an, au titre des ordures ménagères assimilées (OMA).





Le bilan quantitatif met en évidence une tendance à la diminution progressive des OMA et des OM par rapport à 2010. On note également une baisse du ratio DMA par rapport à celui de 2016.

1.3.2/ Les actions

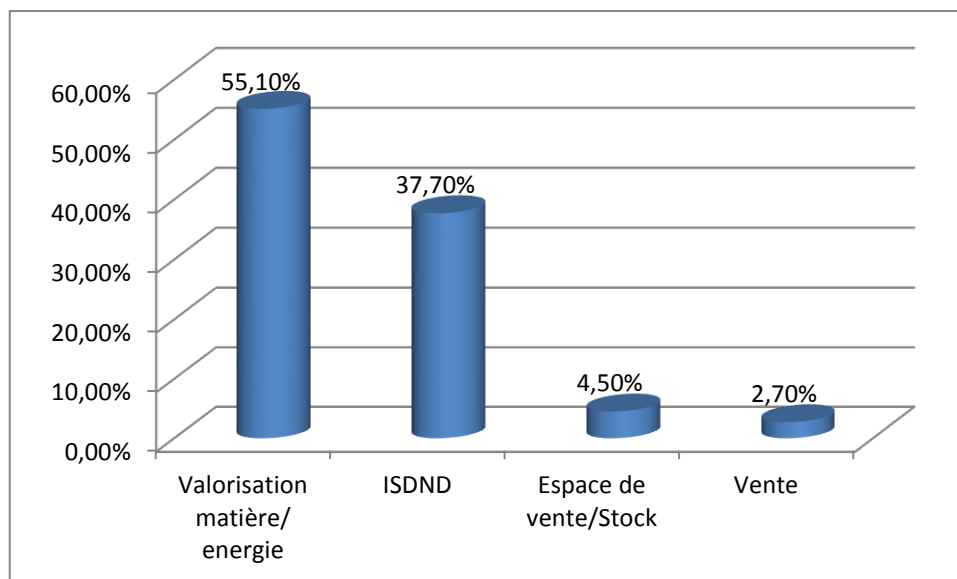
Les actions de prévention des déchets et de prise en compte de l'économie circulaire menées au cours de l'année se situent dans la poursuite de celles déjà engagées dans les années antérieures. Ces dernières se caractérisent par :

1.3.2.1/ Poursuite de l'exploitation la Ressourcerie : « Le DIRIGEABLE » :

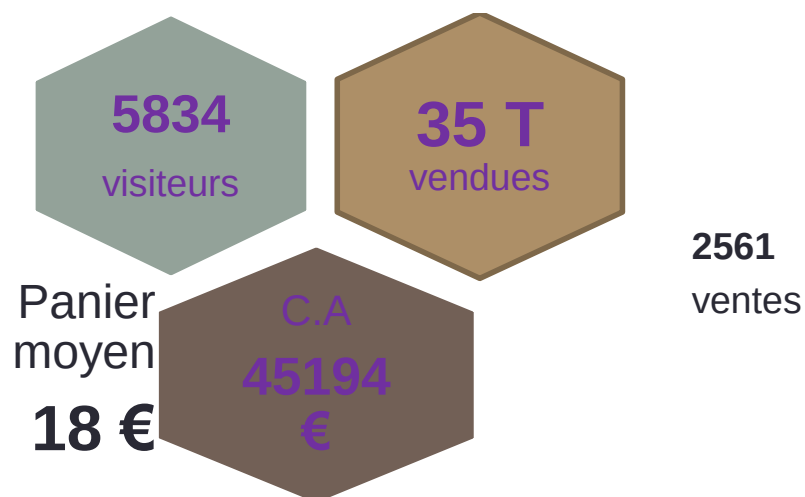
Le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile s'est engagé depuis mi-octobre 2016 dans le cadre d'un partenariat fort avec EVOLIO (association d'insertion) dans un projet de mise en place d'une Ressourcerie à l'échelle du Territoire. Cet équipement vise à remettre sur le marché une partie des déchets qualifiés d'encombrants récupérés via les collectes sur rendez-vous en porte à porte ou par le biais des quatre déchèteries du territoire. Les déchets réceptionnés sur le site en 2017, sont définis dans le tableau ci-contre :

Origine des Encombrants	Tonnages
<i>Tournées Encombrants du Conseil de Territoire</i>	386.3
<i>Particuliers</i>	37.5
<i>Déchèteries</i>	43.7
<i>Entreprises</i>	322.2
Tonnage Total	789.7

Le Bilan matière issu des déchets encombrants collectés sur ce site est le suivant :



Les chiffres clés de l'année 2017 :



1.3.2.2/ Poursuite des actions de compostage individuel et collectif :



Jardins solidaires à Auriol

- **Compostage individuel**

Depuis le 1^{er} février 2013, le système d'aide a changé. Le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile octroie une aide à l'acquisition de composteurs individuels et lombricomposteurs.

En 2016, 60 dossiers ont été présentés pour cette aide et acceptés.

En 2017, 43 dossiers ont été présentés pour cette aide et acceptés.

- **Compostage collectif**

Sur l'ensemble du territoire, il est comptabilisé 4 sites de compostage en résidence, 4 sites en milieu scolaire et un site en jardins solidaires. Ainsi, 2 nouveaux composteurs ont été mis en place cette année.

- **Résidence du Bras d'Or à Aubagne**

En fonctionnement depuis novembre 2009, 9 foyers utilisent le composteur sur 120 familles résidentes.

- **Résidence les Magnolias à Aubagne**

En fonctionnement depuis janvier 2012, on comptabilise 33 familles sur 42 qui utilisent le composteur. Plus de 600 litres de compost sont produits tous les 6 mois. Un jardin potager et des espaces de fleurs ont été créés suite à la mise en place du composteur et le compost y est utilisé. Au vu de son exemplarité, il est convenu de désigner cette résidence comme site témoin pour le compostage en pied d'immeuble.

- **Résidence la Clé des Champs à Aubagne**

En fonctionnement depuis juin 2014, 20 à 30 familles compostent sur 370.

- **Résidence les Tuileries à Aubagne**

Inauguré depuis juillet 2017, 20 à 30 familles compostent sur 204. Le premier retournement a été effectué en novembre 2017.



Résidence : Les Tuileries à Aubagne

- **Ecole les Hameaux à La Bouilladisse**

En fonctionnement depuis mai 2009, le changement de la direction de l'école en 2013 a entraîné un arrêt du composteur. Une journée de sensibilisation a été menée en 2016. Les bacs ont été changés en octobre 2017 et le compostage redémarre doucement.

- **Ecole Claire Dauphin à Auriol**

En fonctionnement depuis mai 2011, le changement de la direction en septembre 2014 avait impliqué un arrêt du composteur. Il a été remis en route depuis janvier 2015. Une sensibilisation a été faite en 2017.

- **Cuisine centrale et école Molina à Cuges-les-Pins**

En fonctionnement depuis mars 2012, une absence de longue durée de la responsable de la cuisine centrale a arrêté le composteur. En janvier 2016, la cuisine centrale est passée en délégation de service public. Le composteur n'a pas encore redémarré mais l'action reste en projet.

- **Crèche la Tourtelle à Aubagne**

En fonctionnement depuis mars 2016, la crèche anime ce site de compostage.

- **Jardins solidaires Frédéric Barbaroux à Auriol**

Inauguré depuis juillet 2017, le composteur collectif sert aux 10 attributaires des parcelles.

Projet 2018-2019 :

- Ecole de Beaudinard
- Ecole Jean Rostand Auriol
- Ecole de Lascours Roquevaire
- Ecole du Charrel Aubagne
- Centre aéré Peypin
- Maison de quartier Pin Vert Aubagne
- Siège du conseil de Territoire

- **Gaspillage alimentaire en restauration scolaire primaire**

Dans le cadre de son Agenda 21, le Conseil de Territoire a choisi de développer une politique de lutte contre le gaspillage alimentaire. Depuis 2014, le Conseil de Territoire alors communauté d'Agglomération a proposé de mettre en place une semaine de pesées de déchets gaspillés en restauration scolaire.

Sur l'année scolaire 2016-2017, cinq communes se sont inscrites dans cette démarche : Roquevaire (école Pont de l'Etoile), Cuges-les-Pins (école Molina), Belcodène (école Eliane d'Amore), la Penne-sur-Huveaune (écoles Brossolette, Beausoleil et Prévert) et Auriol (écoles Jules Ferry et Clair Dauphin).

1.4/ La pré-collecte

La collecte des ordures ménagères est réalisée par du personnel communautaire. Cette dernière s'accompagne de la mise en place sur la voirie publique d'un parc de contenants (individuels et collectifs) en aériens et en enterrés suivant la localisation et les modes de collectes les plus appropriés.

La collecte sélective fait l'objet quant à elle de l'installation sur le domaine public d'un parc tri-flux de colonnes (verre, journaux magazines, emballages) en aérien ou en enterré. Ce choix est réalisé suivant la localisation et le mode de collecte le plus adapté pour le flux des ordures ménagères. Les recyclables secs sont collectés par un prestataire privé choisi dans le cadre d'un marché public.

1.4.1/ Le parc de bacs

- Pour le flux des ordures ménagères : bacs de 770 litres

Le parc de contenants pour la collecte des ordures ménagères est constitué majoritairement de points de regroupement (bacs de 770 litres ou conteneurs enterrés). Le tableau ci-contre définit par commune la répartition des bacs de 770 litres.

Communes	Nombre de conteneur OM de 770 L
Aubagne (sans la ZI des paluds)	2050
Auriol	408
Belcodène	109
Cadolive	85
Cuges-les-Pins	202
La Bouilladisse	221
La Destrousse	182
La Penne-sur-Huveaune	162
Peypin	318
Roquevaire	280
Saint-Savournin	197
Saint-Zacharie	201
TOTAL	4 415

La maintenance du parc des conteneurs aériens (240 litres à 770 litres) pour la récupération des ordures ménagères est assurée en Régie. Elle s'accompagne du changement des bacs cassés, volés ou usagés. Une personne à temps plein au niveau du service, assure cette mission. Le tableau ci-après définit le nombre de conteneurs livrés par catégorie au cours de l'année 2017.

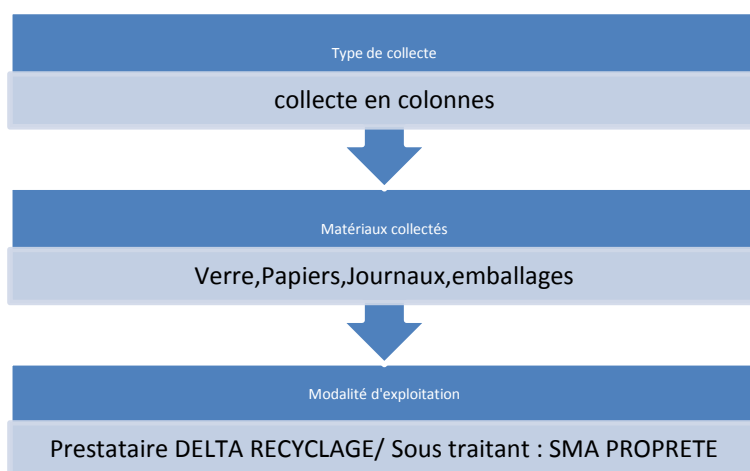
CONTENEURS LIVRES ANNEE 2017	Nombre
CONTENEURS INDIVIDUELS 240 L PARTICULIERS	971
CONTENEURS INDIVIDUELS DIVERS 340 L	2
CONTENEURS ENTREPRISES 340 L	122
CONTENEURS ENTREPRISES 770 L	132
CONTENEURS ENTREPRISES POUR CARTONS COMMERCANTS	12
CONTENEURS ENTREPRISES 240 L	2
CONTENEURS 770 L DIVERS	637
CONTENEURS 240 L DIVERS	20
CONTENEURS DIVERS BRULES 240 L	2
CONTENEURS DIVERS BRULES 770 L	28
CONTENEURS DIVERS BRULES 340 L	1
CONTENEURS DIVERS 340 L	47
TOTAL	1 976

1.4.2 / Le parc des colonnes

- Pour les recyclables secs ménagers

Le Conseil de Territoire assure la collecte des recyclables secs exclusivement en points d'apports volontaires. Actuellement la densité des colonnes (aériennes+ enterrées) pour le territoire est la suivante :

- 1 colonne pour 321 habitants pour le verre,
- 1 colonne pour 313 habitants pour les journaux magazines,
- 1 colonne pour 320 habitants pour les emballages ménagers.



- *Le parc des colonnes aériennes :*

Le tableau ci-contre définit la répartition des colonnes aériennes sur le territoire :

Communes	Colonnes verre	Colonnes JRM	Colonnes EMR	Total
Aubagne	129	132	125	386
Auriol	21	26	24	71
Belcodène	1	2	1	4
Cadolive	1	1	1	3
Cuges-les-Pins	14	14	17	45
La Bouilladisse	14	15	15	44
La Destrousse	8	8	8	24
La Penne-sur-Huveaune	16	16	16	48
Peypin	12	11	10	33
Roquevaire	15	16	16	47
Saint-Savournin	6	5	6	17
Saint-Zacharie	11	11	9	31
Totaux	248	257	248	753

- *Le parc des colonnes enterrées :*

Communes	Colonnes verre	Colonnes JRM	Colonnes EMR	Total
Aubagne	24	23	24	71
Auriol	10	10	11	31
Belcodène	4	4	4	12
Cadolive	4	4	4	12
Cuges-les-Pins	1	1	1	3
La Bouilladisse	3	3	3	9
La Destrousse	3	3	3	9
La Penne-sur-Huveaune	4	4	4	12
Peypin	3	3	3	9
Roquevaire	9	9	9	27
Saint-Savournin	4	4	4	12
Saint-Zacharie	7	7	7	21
Totaux	76	75	77	228

- *La densité des colonnes par habitants*

Communes	habitants	Colonnes de verre par habitant	Colonnes de JRM par habitant	Colonnes d'EMR par habitant
Aubagne	45128	295	291	303
Auriol	11377	367	316	325
Belcodène	1909	382	318	382
Cadolive	2135	427	427	427
Cuges-les-Pins	4977	332	332	277
La Bouilladisse	6056	356	336	336
La Destrousse	3320	302	302	302
La Penne-sur-Huveaune	6338	317	317	317
Peypin	5465	364	390	420
Roquevaire	8857	369	354	354
Saint-Savournin	3266	327	363	327
Saint-Zacharie	5245	291	291	328
Totaux	104 073	321	313	320

- *Le parc des conteneurs enterrés pour les ordures ménagères :*

La collecte des colonnes enterrées pour la réception des ordures ménagères est réalisée en Régie par du personnel Métropolitain. Le Conseil de Territoire dispose à ce jour de 129 conteneurs de ce type et de 4 systèmes élévateurs pour la récupération des ordures ménagères en hyper centre d'Aubagne.

Communes	Colonnes enterrées et ascenseurs pour les ordures ménagères
Aubagne	47
Auriol	26
Belcodène	4
Cadolive	7
Cuges-les-Pins	3
La Bouilladisse	3
La Destrousse	1
La Penne-sur-Huveaune	1
Peypin	1
Roquevaire	21
Saint-Savournin	4
Saint-Zacharie	15
Totaux	133

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180702-CT4-250618-3-DE
Date de télétransmission : 03/07/2018
Date de réception préfecture : 03/07/2018

- **Listing des conteneurs enterrés créés en 2017 par commune :**

Durant l'année le Conseil de Territoire a ajouté par flux le nombre des conteneurs enterrés suivants :

- Pour le flux verre : 9 conteneurs enterrés
- Pour le flux journaux magazines : 9 conteneurs enterrés
- Pour le flux des emballages : 10 conteneurs enterrés
- Pour le flux des ordures ménagères : 18 conteneurs enterrés

La répartition par commune est définie dans le tableau suivant :

	Colonne OM	Colonne verre	Colonne JRM	Colonne Emballages
<i>Aubagne : Rue Rastegue</i>	1			
<i>Aubagne : Place de l'observance</i>	1 (ascenseur)			
<i>Aubagne : Chemin des Passons</i>	1	1	1	2
<i>Aubagne : St Pierre</i>	2	1	1	1
<i>Aubagne : Beaudinard</i>	2	1	1	1
<i>Auriol : Chemin des Helianthes</i>	1	1	1	1
<i>Auriol : Place Ste Barbe</i>	1			
<i>Belcodene : Avenue de la Ste Victoire</i>	2	2	2	2
<i>Cuges-les-Pins</i>	2	1	1	1
<i>Roquevaire : Avenue Charles de Gaulle</i>	2			
<i>St Savournin : Stade Général Roux</i>	1	1	1	1
<i>St Zacharie : Bd de la Libération</i>	1			
<i>St Zacharie : Rue du Général de Gaulle</i>	1	1	1	1
Total	18 (dont 1 ascenseur)	9	9	10

Le budget relatif à la mise en place des conteneurs enterrés pour l'année 2017 est de :

- 407 959.55 € HT pour les travaux de génie civil
- 249 723 € HT pour les équipements relatifs aux colonnes

Soit un montant total de 657 682.55 € HT



Pose des contenants : Belcodène, Avenue de la Ste Victoire



Belcodène : Avenue de la Ste Victoire

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180702-CT4-250618-3-DE
Date de télétransmission : 03/07/2018
Date de réception préfecture : 03/07/2018

LOCALISATION DU SITE : Avenue Charles De Gaulle Roquevaire	
 <i>Photo avant travaux – 06/2017</i>	 <i>Photo après travaux - le 03/11/2017</i>
PLANNING	25 Octobre 2017  3 Novembre 2017
COUT OPERATION	BRONZO TP (GENIE CIVIL) : 25 534,35 € HT CONTENUR (CONTENEURS) : 10 828,00 € HT

1.4.3/ Sac de pré-collecte pour le tri des recyclables secs ménagers

Dans le cadre d'une politique volontariste de tri, le Conseil de Territoire met à disposition des habitants des sacs de pré-tri. Ces derniers facilitent la séparation à la source des recyclables secs. Ainsi, séparés, ces déchets peuvent faire l'objet d'un recyclage par flux (verre, journaux magazines, emballages) à partir des points d'apports volontaires disposés sur le territoire.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180702-CT4-250618-3-DE
Date de télétransmission : 03/07/2018
Date de réception préfecture : 03/07/2018

1.5 / La collecte des déchets

1.5.1/ La collecte des ordures ménagères résiduelles

1.5.1.1/Modalités de la collecte et mode de gestion

La collecte des conteneurs aériens (individuels et collectifs) et enterrés est réalisée en Régie par du personnel Métropolitain.

En 2017, le Service était composé de :

- 9 agents de maîtrises.
- 111 agents (chauffeurs /Ripeurs).
- 24 équipes le matin, 2 équipes à la journée.
- 5 équipes de collectes des encombrants sauvages.
- 3 équipes grue (2 au matin et 1 à la journée).
- 35 bennes d'ordures ménagères et 3 camions grue, 13 véhicules à plateau.

1.5.1.2/Fréquences des collectes par commune

La collecte des ordures ménagères est réalisée 4 fois par semaine au niveau des centres villes et 3 fois par semaine au niveau des extérieurs. Par contre au niveau du centre-ville d'Aubagne la collecte est réalisée tous les jours.

Le tableau ci-après définit pour chaque commune du territoire, les jours de collecte du flux OM :

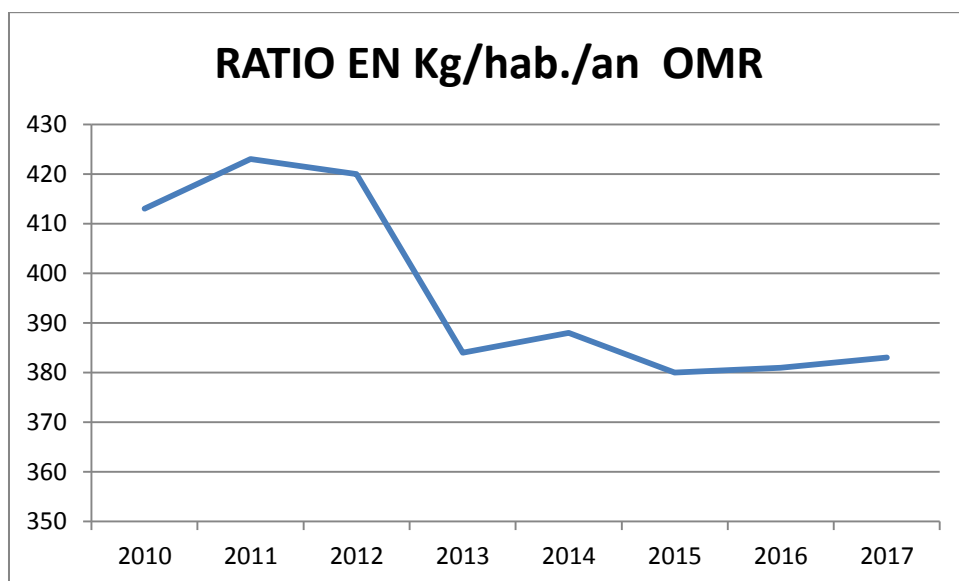


Jours de passage collecte OM	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Aubagne centre-ville	x	x	x	x	x	x
Aubagne extérieur	x	x	x	x	x	x
Aubagne extérieur petit camion		x		x		x
Aubagne extérieur gros camion	x		x		x	
Aubagne grands ensembles	x	x	x	x	x	x
Aubagne St Mitre		x		x		x
Aubagne Trse Longuelance + Gastaude		x		x		x
Cuges (secteur 1) C3	x		x		x	
Cuges C2 (secteur 2) C2		x			x	
La Penne-sur-Huveaune (secteur 1)	x		x		x	
La Penne-sur-Huveaune (secteur 2)		x		x		x
Roquevaire centre-ville	x		x		x	
Roquevaire traverses	x		x		x	
Roquevaire extérieur		x		x		x
Roquevaire Lascours	x		x		x	
Auriol centre-ville	x		x		x	
Auriol extérieur		x		x		x
St Zacharie centre-ville	x		x		x	
St Zacharie extérieur		x		x		x
La Bouilladisse	x		x		x	
Belcodène		x		x		x
La Destrousse	x		x		x	
St Savournin+ Cadolive+Peypin (secteur 1)		x		x		x
St Savournin+ Cadolive+Peypin (secteur 2)	x	x	x		x	
St Savournin+ Cadolive+Peypin (secteur 3)	X		X		X	

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180702-CT4-250618-3-DE
Date de télétransmission : 03/07/2018
Date de réception préfecture : 03/07/2018

1.5.1.3/Tonnages collectés en 2017

La production des ordures ménagères résiduelles sur le territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile est plutôt stationnaire depuis l'année 2015.



Année	<u>Kg/hab./an</u>
2010	413
2011	423
2012	420
2013	384
2014	388
2015	380
2016	381
2017	383

○ **Le tonnage collecté par commune**

COMMUNES	Population	Kg/an	Ratio Kg/hab. /an
Aubagne	45128	18129	402
Zones		954	
Auriol	11377	4300	378
Belcodène	1909	800	419
Cadolive	2135	1055	494
Cuges-les-Pins	4977	1550	311
La Bouilladisse	6056	2244	371
La Destrousse	3320	1194	360
La Penne-Sur-Huveaune	6338	1577	248
Peypin	5465	1500	275
Roquevaire	8857	3350	378
St Savournin	3266	1072	328
St Zacharie	5245	2134	407
TOTAL	104 073	39859	383

1.5.2/ La collecte sélective de recyclables secs ménagers (verre, emballages, et journaux magazines)



1.5.2.1/Modalités, fréquences des collectes et tonnages collectés

Le Pays d'Aubagne et de L'Etoile a fait le choix d'orienter exclusivement le geste du tri vers les points d'apports volontaires. Ce choix vise, d'une part, une meilleure qualité des déchets et, d'autre part, une réduction du coût de collecte. À noter, que ce maillage est renforcé par un nombre croissant de conteneurs enterrés installés pour le tri. Nous avons actuellement 228 colonnes de la sorte sur le territoire pour la récupération des recyclables secs (verre, emballages, journaux magazines). L'avantage de tels équipements, outre l'aspect esthétique, est la possibilité d'apposer à côté de ces derniers un ou plusieurs conteneurs enterrés pour la récupération des OM, facilitant ainsi le geste du tri sur le territoire.

Ainsi, la densité du parc (aérien+ enterré) sur le territoire est de 1 point de tri pour 318 habitants.

La collecte des points d'apports volontaires est réalisée par un prestataire privé DELTA RECYCLAGE, sur l'ensemble des communes du territoire. La fréquence de collecte est adaptée au remplissage des colonnes (obligation de non débordement) et à chacun des flux. Ainsi en moyenne :

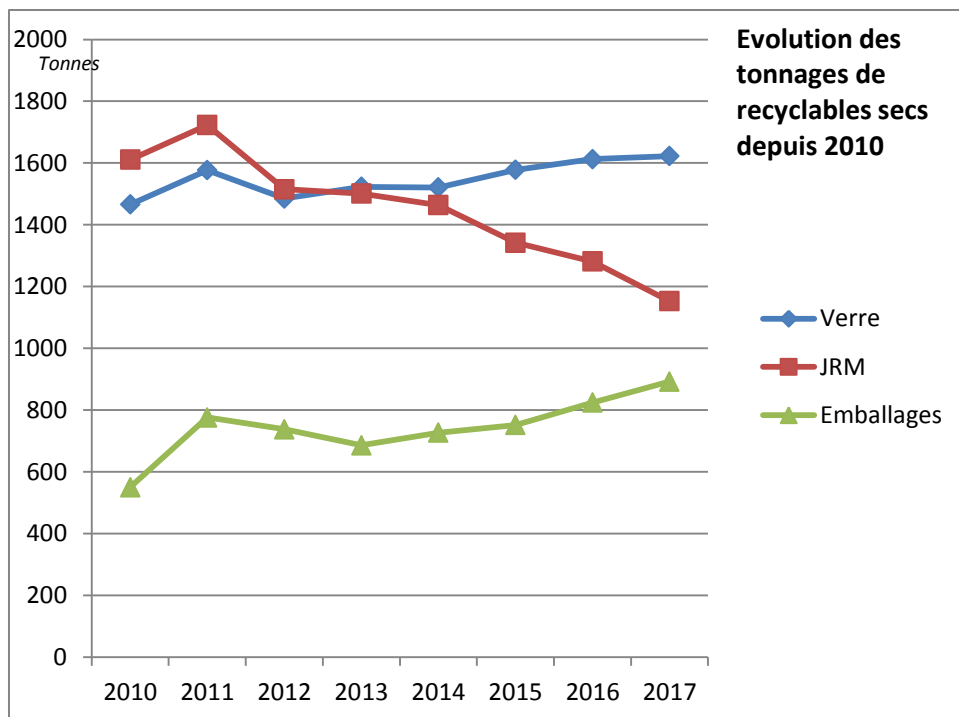
- Les emballages sont collectés deux fois par semaine.
- Le verre est collecté une fois par semaine.
- Les journaux magazines sont collectés une fois par semaine.

PAV 2017				
TONNAGES	Verre	JRM	Emballages	TOTAL
Janvier	131,180	83,460	73,580	288,220
Février	120,800	81,340	61,760	263,900
Mars	123,740	95,920	69,540	289,200
Avril	102,980	60,220	63,420	226,620
Mai	161,800	124,120	82,100	368,020
Juin	164,910	106,560	75,860	347,330
Juillet	135,020	92,280	78,880	306,180
Août	195,740	102,600	80,280	378,620
Septembre	111,440	101,760	76,660	289,860
Octobre	110,020	95,100	83,320	288,440
Novembre	132,240	115,920	69,500	317,660
Décembre	132,720	93,900	77,520	304,140
TOTAL	1 622,590	1 153,180	892,420	3 668,190
Ratio en Kg/hab./an	15.6	11	8.6	35.24
Nombre de colonnes	324	332	325	981
Tonne par colonne	5	3.47	2.74	3.74
Nombre de colonnes par habitant	321	313	320	

Evolution des tonnages des recyclables secs collectés entre 2010 et 2017 :

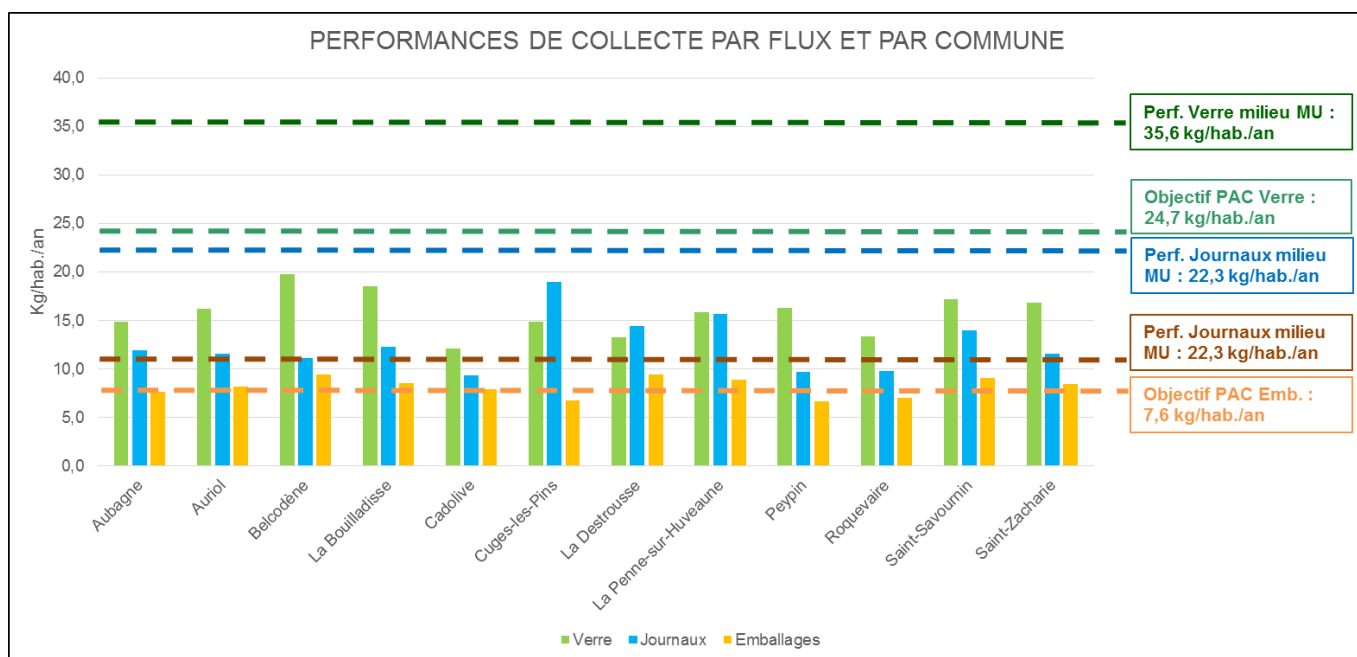
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Verre	1466	1577	1485	1523	1521	1578	1612,56	1622,6
JRM	1611	1723	1515	1501	1464	1342,18	1281,5	1153,18
Emballages	550	776	738	686	727	751,7	824,26	892,42
Total	3 627	4 076	3 738	3 710	3 712	3 671,88	3 718,32	3 668,2

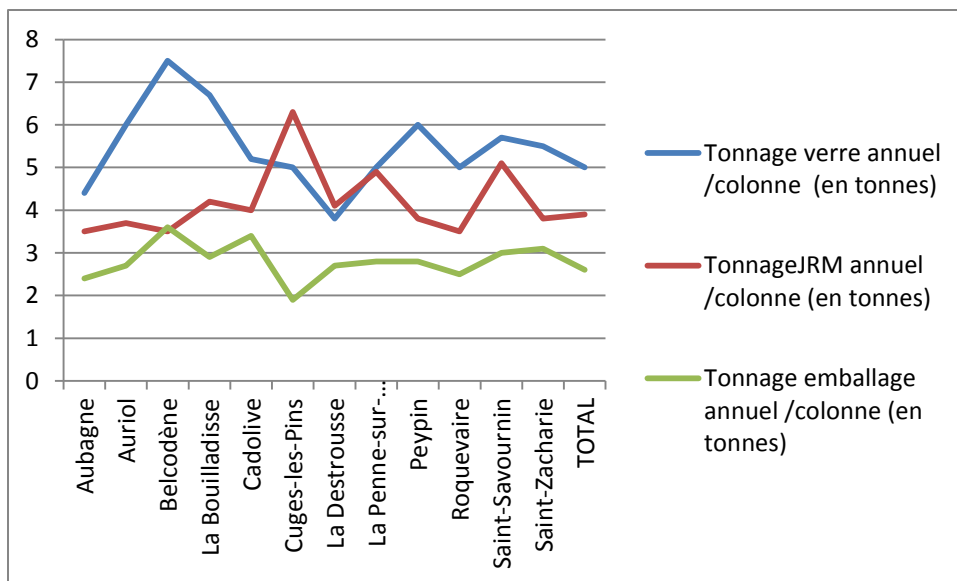
Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180702-CT4-250618-3-DE
Date de télétransmission : 03/07/2018
Date de réception préfecture : 03/07/2018



Les courbes ci-contre mettent en perspective une augmentation progressive du taux de captage des emballages depuis 2010. Ainsi nous sommes passés d'un tonnage récupéré en 2010 de 550 tonnes à 892.42 tonnes en 2017. De la même façon, les quantités de verre récupérées augmentent depuis 2014. Les tonnages collectés étaient de 1521 tonnes en 2014 pour atteindre en 2017, 1622.6 tonnes.

Par contre on note depuis 2010 une nette diminution des quantités de journaux magazines récupérées : passage d'un tonnage de 1611 tonnes en 2010 à 1153.18 tonnes en 2017 ce qui représente une baisse de plus de +28.4 %.





1.5.2.2/ Nettoyage journalier des PAV par les équipes dédiées à cette prestation :

Onze agents réalisent tous les jours le nettoyage des plus de 300 PAV* du Territoire. Dans le cadre de cette mission ils notent le taux de remplissage de chaque équipement afin, d'une part, de vérifier le taux de captage de chaque colonne et, d'autre part, d'informer tous les soirs le prestataire pour éviter tout débordement.

(*PAV : Point d'apport volontaire. Chaque point comprenant au minimum une colonne de chaque flux : verre, journaux magazines, emballages)



1.5.3/ Les collectes séparatives

1.5.3.1 /Collecte sélective des cartons des commerçants et des papiers des administrations

Dans un souci de développement du taux de valorisation de nos déchets ménagers et assimilés sur le territoire de nos communes, et compte tenu des problématiques liées à la présence de cartons dans les conteneurs d'OM, le Conseil de Territoire a organisé depuis septembre 2015, la collecte des cartons des commerçants et des papiers des administrations sur l'ensemble du territoire.

Le tableau suivant récapitule les jours de collecte par commune.

- **Mardi :**
 - 5h30 à 8 heures : Aubagne
 - 8h30 à 12 heures : La Bouilladisse/La Destrousse /Peypin/Cadolive/
St Savournin (*cartons + papiers des administrations*)
- **Mercredi :**
 - 5h30 à 12 heures : Aubagne et bâtiments administratifs d'Aubagne
- **Jeudi :**
 - 5h30 à 8 heures : Aubagne
 - 8h30 à 12 heures : Pont de L'Etoile/ Roquevaire/Auriol/St Zacharie
(*cartons + papiers des administrations*)
- **Vendredi :**
 - 5h30 à 8 heures : ZI Napollon/ La condamine/ Route de Napollon
(*cartons + papiers des administrations*)
 - 8h30 à 12 heures : La Penne S/huveaune
(*cartons + papiers des administrations*)
- **Samedi :**
 - 5h30 à 8 heures : Aubagne

En 2017, le gisement collecté par ce type de collecte est 161 tonnes.

1.5.3.2/Récupération des Déchets Dangereux des Ménages :

Les Déchets Dangereux des Ménages (DDM) représentent l'ensemble des déchets toxiques, inflammables et/ou corrosifs qui sont produits par les ménages parmi lesquels :

- *Produits de nettoyage, d'entretien et de bricolage* : peintures, vernis, colles, cires, antirouilles, solvants, détergents, détachants, essence de térébenthine, oxyde de métaux ;
- *Produits pour la maison* : tubes fluo ou néons ;
- *Produits d'hygiène et de santé* : cosmétiques, thermomètres ;
- *Produits de jardinage* : fongicides, insecticides, pesticides, l'ensemble des produits phytosanitaires ;
- Huiles de vidange de voiture...

Les Déchets Dangereux des Ménages (DDM) ne peuvent être pris en compte par la collecte usuelle des ordures ménagères, sans créer de risques pour les personnes ou pour l'environnement. Ces déchets peuvent être explosifs, corrosifs, nocifs, toxiques, irritants, comburants, facilement inflammables ou d'une façon générale dommageables pour l'environnement. Les Déchets Dangereux des Ménages (DDM) sont récupérés en déchèteries dans des locaux spécialement aménagés pour la récupération de ce type de produit.

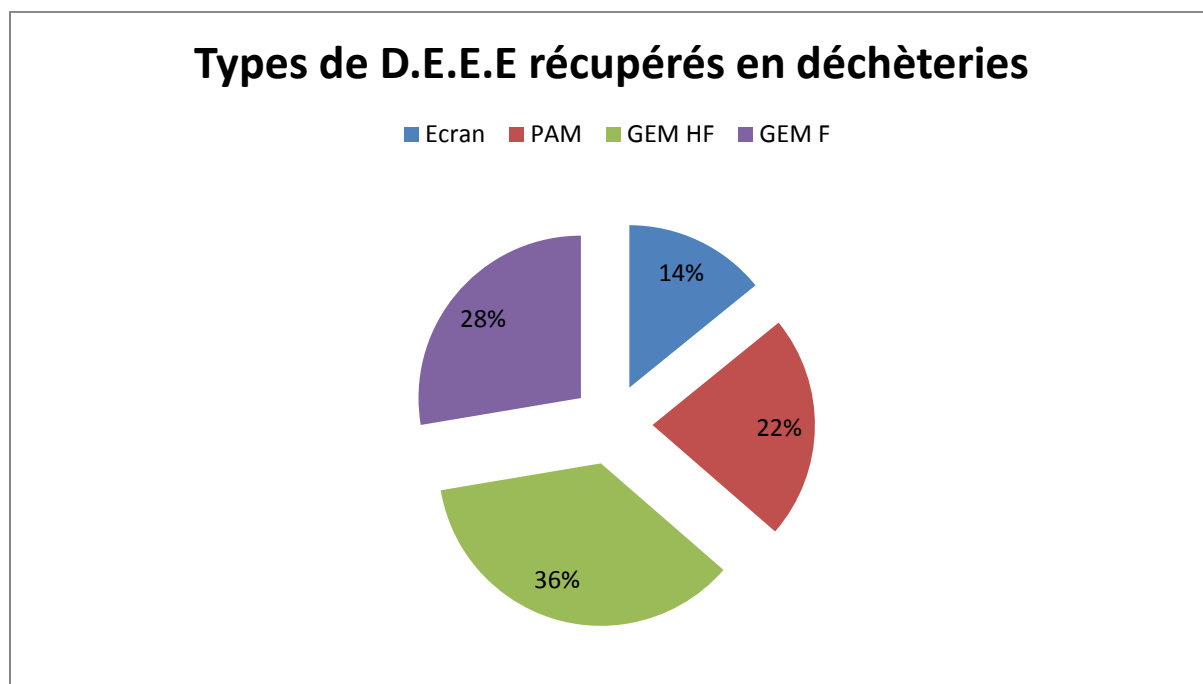
L'ensemble des déchèteries du Conseil de Territoire possède une armoire pour la récupération des Déchets Dangereux des Ménages.



Récupération des DDM déchèterie de Cuges-les-Pins

1.5.3.3/ Récupération des Déchets des Equipements Electriques et Electroniques des ménages :

Depuis Juillet 2010, le Conseil de Territoire a mis en place, au niveau des quatre déchèteries la récupération des DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques). Ces derniers sont triés suivant trois flux (gros électroménager froid et hors froid, les petits appareils en mélange, et les écrans). Les déchets ainsi récupérés sont transportés vers une unité de démantèlement et de récupération des déchets toxiques (huiles, furanes....) située à MARIGNANE (société CFF). Les matériaux issus de ce démantèlement seront ensuite dirigés vers les filières correspondantes (ferrailles, verre...). **En 2017, 244.18 tonnes de DEEE ont fait l'objet d'une valorisation.**



⇒ **Les DEEE désignent les catégories suivantes :**

- Les produits blancs : appareils électroménagers de lavage, de cuisson, de conservation et de préparation culinaire...
- Les produits bruns : les appareils audiovisuels : télévision, magnétoscope, Hi-Fi...
- Les produits gris : équipements informatiques et bureautiques : micro-ordinateurs, téléphonie, fax...

⇒ Certains DEEE sont classés "déchets dangereux" parce qu'ils contiennent des substances nocives pour l'homme ou pour l'environnement (CFC ou autres gaz à effet de serre, PCB-PCT, mercure, piles ou accumulateurs, tube cathodique...)

⇒ Certains DEEE doivent donc impérativement être dépollués avant tout type de traitement; ces DEEE mis en décharge ou en incinération peuvent générer des émanations toxiques dans l'air, l'eau, le sol, dangereuses pour l'homme et/ou l'environnement. De nombreuses

fractions des DEEE peuvent être valorisées, ce qui permet de préserver les ressources naturelles et de limiter les quantités de déchets mis en décharge ou incinérés.

Dans le même cadre, la collectivité a contractualisé avec RECYLUM pour la récupération des lampes usagées au niveau des quatre déchèteries du territoire. En 2017, cette collecte séparée a permis la récupération de 1.36 tonne de lampes.

1.5.3.4/Récupération des textiles :

La collectivité a contractualisé avec la société Eco-Textile pour la récupération des textiles. Dans un premier temps, pour s'assurer de la viabilité de cette filière, nous avons limité la récupération au niveau de conteneurs positionnés dans les déchèteries. Face à la demande et à la fréquence des collectes, il a été décidé de densifier le parc de conteneurs sur les centres villes du territoire. **Ainsi, en 2017, 158.73 tonnes de textiles ont été valorisées grâce à la mise en place sur le territoire de 19 colonnes.**



1.5.3.5/ Récupération des pneus :

La collectivité a contractualisé, en septembre 2013, avec la société ALIAPUR pour la récupération des pneus usagés au niveau des quatre déchèteries du territoire. **Le tonnage récupéré pour 2017 en déchèteries est de 48.17 tonnes.**

⇒ **Filière ALIAPUR :**

- Une collecte des pneus usagés a été mise en place en France depuis mars 2004 par les fabricants et importateurs de pneus. Cette filière ALIAPUR récupère tous les pneus mis sur le marché, dans tous les garages. Le transport et le traitement sont assurés par des prestataires agréés.
- Lorsqu'une personne achète un pneu, le coût de la collecte et du traitement est inclus dans le prix.
- Il n'y a pas de quota par garagiste, ils peuvent donc récupérer tous les pneus. La collecte est gratuite dans le cadre de la filière ALIAPUR.
- Contraintes de stockage : 100 pneus minimum rangés par catégorie, stockés à l'abri de la pluie

1.5.3.6/ Récupération du mobilier en déchèterie:

La collectivité a délibéré en décembre 2013 pour conventionner avec l'Eco-organisme, Eco-mobilier, agréé pour la prise en charge des obligations des fabricants et distributeurs de mobilier dans le cadre du décret du 6 janvier 2012, relatif à la gestion des déchets d'éléments d'ameublement, sur le périmètre du mobilier domestique et de la literie.

En adhérant à Eco-mobilier, les objectifs de la collectivité sont de :

- Détourner les déchets de mobilier de la décharge en augmentant la part des déchets orientés vers la réutilisation, le recyclage et la valorisation.
- D'atteindre l'objectif de 45% de recyclage/réutilisation à l'horizon 2020 et de 80% de valorisation des DEA au terme de l'agrément.

Pour répondre à ces objectifs la collectivité a signé un contrat territorial de collecte du mobilier pour la mise en œuvre d'une collecte séparée en vue du tri et de la valorisation des DEA au niveau des déchèteries.

Le tonnage récupéré pour l'année 2017 est de 129.86 tonnes

1.5.4 / Les actions de communication

Quatre ambassadeurs de tri ont assuré la communication de proximité sur le territoire.

Les actions réalisées au cours de l'année 2017 correspondent en grande majorité à :

- De la communication réalisée en porte à porte sur toutes les communes du territoire.
- Des interventions en milieu scolaire.
- Des animations au niveau des marchés.
- Stands de tri au niveau de diverses manifestations (Jardins et senteurs, manifestations sportives....).

Les tableaux ci-contre définissent les différents événements assurés par les ambassadeurs en 2017 :

MANIFESTATIONS LOCALES				
Date	Commune	Nom de la manifestation	Organisateur	Animation proposée
09/04/17	Aubagne	Jardins et Senteurs	Association Vallée de l'Huveaune	Stand d'information
08/05/17	Auriol	Jardins et Senteurs	Association Vallée de l'Huveaune	Stand d'information
13 et 14/05/17	La Penne sur Huveaune	La Médiévale	Agir au Cœur de la Penne	Stand d'information
31/05/17	Aubagne	Fête du Développement Durable	Ressourcerie / Service Développement Durable	Jeu "Quizz du Tri"
04/06/17	La Destrousse	Festicanailles	Mairie de La Destrousse	Jeu "La Pêche aux Déchets"
24/06/17	Aubagne	Fête des Familles	Mairie d'Aubagne	Jeu "Quizz du Tri"
01 et 02/07/17	Aubagne	Grand Prix de France d'Agility	Mairie d'Aubagne	Stand d'information
07 et 08/07/17	Aubagne	Nuits Flamencas	Mairie d'Aubagne	Stand d'information
10 et 11/07/17	Auriol	Festival des Enfants	Mairie d'Auriol	Jeu "La Pêche aux Déchets"
20, 21 et 22/07/17	Aubagne	Festimômes	Mairie d'Aubagne	Jeu "Le Clown du Tri"
09/09/17	Aubagne	Fête des Associations	Mairie d'Aubagne	Jeu "Quizz du Tri"
17/09/17	Roquevaire	Fête de l'Abeille et du Miel	GAEG	Stand d'information
01/10/17	Aubagne	Journée de l'Abeille et de l'Environnement	La Provence des Abeilles	Jeu "Quizz du Tri"
27, 28, 29 et 30/10/17	Aubagne	Festival de Voyance et du Bien-Être	Candice Voyance	Stand d'information
16 et 17/11/17	Aubagne	Grains de Sel	Mairie d'Aubagne	Atelier Papier & Origami
25 et 26/11/17	La Destrousse	Marché de Noël	Association Pour Exister	Jeu "Quizz du Tri de Noël"
13/12/17	Aubagne	Fête de Noël du Charrel	MDQ Château Blanc	Jeu "La Pêche aux Déchets"
18/12/17	Auriol	Supermarché Casino	M. Fonquernie	Jeu "Quizz du Tri de Noël"

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180702-CT4-250618-3-DE
Date de télétransmission : 03/07/2018
Date de réception préfecture : 03/07/2018

COMMUNICATION RIVERAINS				
Commune	Date	Secteur	Objectif	Nbre usagers concernés
Aubagne	du 11/01 au 13/01/17	Rousselot Nord	Rappel des consignes de tri	120
Aubagne	du 31/01 au 02/02/17	Rues Rastègue & Martinot	Modif. des points de collecte OM (suite à travaux)	249
Aubagne	du 26/01 au 27/01/17	Rue Hoche	Modif. des points de collecte OM	65
Aubagne	du 24/01 au 27/01/17	Terre de Garance	Mise en service PAV	154
Aubagne	du 06/02 au 08/02/17	Rue Colonel De Roux	Rappel des consignes de tri	77
La Penne sur Huveaune	25/01 + du 14/02 au 15/02/17	Le Bocage	Rappel des consignes de tri	61
Aubagne	du 20/02 au 24/02/17	Les Feuillantines / Lazarine	Rappel des consignes de tri	32
Aubagne	du 20/02 au 24/02/17	Victor Hugo	Rappel des consignes de tri	24
Aubagne	du 20/02 au 24/02/17	Campagne Valérie	Rappel des consignes de tri	125
Aubagne	du 20/02 au 24/02/17	Le Bertagne	Rappel des consignes de tri	103
Aubagne	du 01/03 au 03/03/17	Le Garlaban	Rappel des consignes de tri	99
La Destrousse	du 15/03 au 16/03/17 du 13/11 au 14/11/17	Chemin du Laouvas	Explication consignes de tri (nouveaux arrivants)	96
Aubagne	du 11/01 au 13/01/17	Rousselot Nord	Rappel des consignes de tri	120
Aubagne	du 22/03 au 24/03/17	Rue Hoche-Place de l'Observance	Modif. des points de collecte OM & dépôts sauvages	45
Aubagne	30/03/17	Chemin de la Pérussonne	Dépôts sauvages	6 commerces
La Penne sur Huveaune	du 29/03 au 04/04/17	Résidence Les Restanques	Rappel des consignes de tri	213
Aubagne	du 19/04 au 21/04/17	Route d'Eoures	Rappel des consignes de tri	52
Aubagne	01/06/2017	La Ferme - Font de Mai	Rappel des consignes de tri	1
St Zacharie	12/06 + 31/08/17	Réal de Favard	Mise en service conteneurs OM + tri enterrés	57
St Savournin	du 14/06 au 15/06/17	Stade Gérard Roux	Rappel des consignes de tri	60
Auriol	du 26/06 au 03/07/17	Moulin de Redon	Rappel des consignes de tri suite à caractérisation	202
Aubagne	du 04/07 au 05/07/17	Rues Rastègue & Martinot	Mise en service conteneur OM enterré	37 commerces
St Zacharie	du 06/07 au 07/07/17 + 15/12/17	Rue Général De Gaulle	Mise en service conteneur OM + tri enterrés	59 + 1 crèche + 1 école
Belcodène	du 12/07 au 18/07/17	Av. de la Ste Victoire	Mise en service conteneurs OM + tri enterrés	160
St Savournin	du 24/07 au 26/07/17	Stade Gérard Roux	Mise en service conteneurs OM + tri enterrés	53

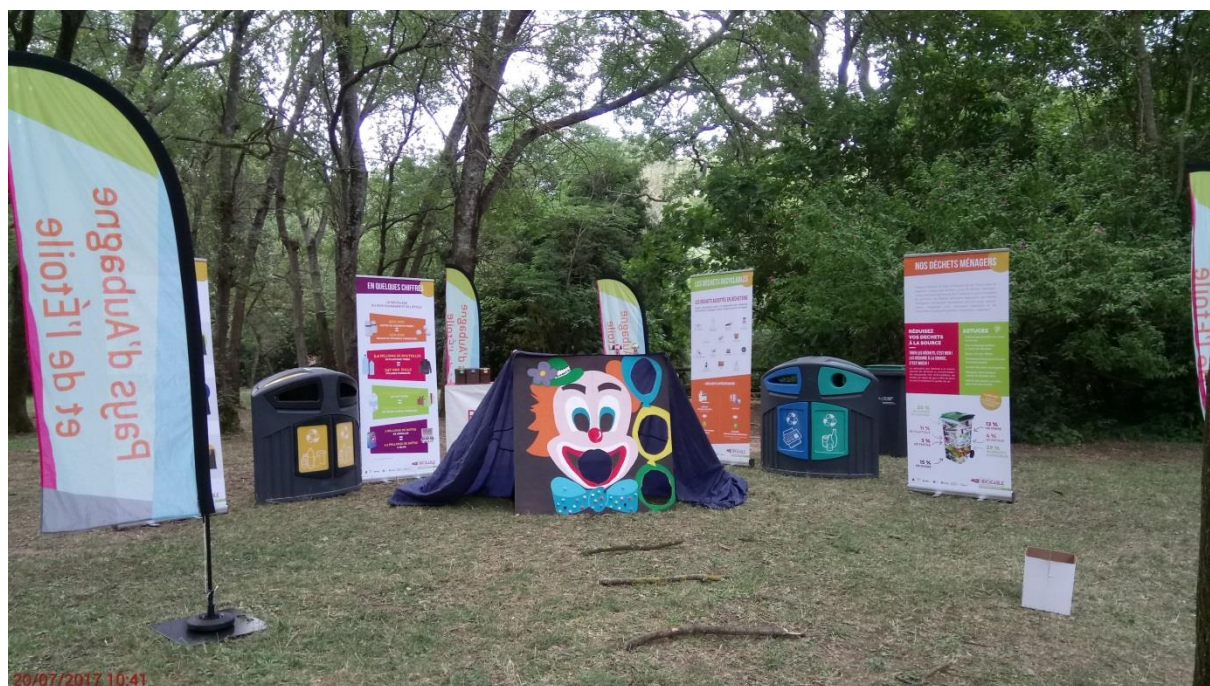
Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180702-CT4-250618-3-DE
Date de télétransmission : 03/07/2018
Date de réception préfecture : 03/07/2018

Auriol	du 26/07 au 28/07/17	Les Héliantes	Mise en service conteneurs OM + tri enterrés	91
Aubagne	du 31/07 au 01/08/17	Rue Ruer	Explication consignes de tri (nouveaux arrivants)	46
Auriol	du 11/09 au 12/09/17	Route du Plan d'Aups	Suppression des conteneurs individuels	18
Roquevaire	15/09/17	Les Manaux - Lascours	Point info autour du PAV	/
Auriol	19/09/17	Rte du Plan d'Aups - Pujol 2	Point info autour du PAV	/
Aubagne	du 27/09 au 28/09/17 du 02/10 au 06/10/17	Les Passons	Rappel des consignes de tri suite à caractérisation	351
Cuges les Pins	du 11/10 au 16/10/17	La Curasse	Mise en service conteneurs OM + tri enterrés	113 + 2 commerces
Aubagne	17/10/17	Cours Voltaire	Dépôts sauvages	/
Roquevaire	du 18/10 au 19/10/17	Le Casque Bleu	Mise en service conteneurs OM enterrés	84
La Penne sur Huveaune	du 24/10 au 03/11/17	Vallon du Roy	Rappel des consignes de tri suite à caractérisation	201
Roquevaire	du 06/11 au 09/11/17	St Roch / Clos des Berges	Modif. des jours de collecte OM + rappel des consignes de tri	325
Aubagne	du 20/11 au 24/11/17	Cours Foch	Rappel des consignes OM + tri	57 + 25 commerces
Roquevaire	du 04/12 au 08/12/17	Le Thouron + Âne Bleu	Rappel des consignes de tri	185
Aubagne	12/12/17	Les Acanthes	Suppression d'un point de tri	262
La Bouilladisse	du 19/12 au 22/12/17	Les Playes, les Roquettes, les Gorguettes...	Rappel des consignes de tri suite à caractérisation	/

INTERVENTIONS SCOLAIRES

Date	Commune	Nom de l'école	Nbre de classes	Niveau
09/01/17	Belcodène	Eliane d'Amore	2	CE2
10/01/17	Aubagne	Ste Marie	2	CP
16/01/17	Belcodène	Eliane d'Amore	2	CP
17/01/17	Aubagne	Ste Marie	2	CP
24/01/17	Aubagne	Ste Marie	2	CE2
31/01/17	Aubagne	Ste Marie	2	CM2
03/02/17	La Bouilladisse	Paul Eluard	2	CE2
07/02/17	Aubagne	Joliot Curie	2	2 ^{nde}
09/02/17	Aubagne	Joliot Curie	2	2 ^{nde}
28/02/17	Aubagne	Joliot Curie	1	2 ^{nde}
14/03/17	Aubagne	Joliot Curie	2	2 ^{nde}
16/05/17	Cuges les Pins	Chouquet	2	CE1 + CE2
29/09/17	Aubagne	La Pérussonne	1	CM2

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180702-CT4-250618-3-DE
Date de télétransmission : 03/07/2018
Date de réception préfecture : 03/07/2018



Festimômes.- Aubagne- 2017

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180702-CT4-250618-3-DE
Date de télétransmission : 03/07/2018
Date de réception préfecture : 03/07/2018

1.5.5/ La collecte des encombrants sur la voie publique et autres collectes à la demande

1.5.5.1/La collecte des encombrants à domicile sur prise de rendez-vous

Le service Déchets du Conseil de Territoire assure pour chaque commune conformément au tableau ci-dessous une collecte sur prise de rendez-vous des encombrants ménagers. En 2017, les quantités collectées représentent 812.94 tonnes auxquelles il faut rajouter 386.3 tonnes qui correspondent aux encombrants orientés vers la Ressourcerie du Dirigeable.

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
RDV ENCOMBRANTS						
Aubagne extérieur			x	x		
Aubagne centre-ville	x	x	x	x	x	x
Aubagne grand ensemble		x				
La Penne-sur-Huveaune		x		x		
Cuges				x		
Roquevaire		x				
Auriol St Zacharie		x				
Peypin Cadolive St Savournin		x				
Belcodène La Bouilladisse La Destrousse		x				
ENCOMBRANTS SAUVAGES						
Aubagne centre-ville	x	x	x	x	x	x
Aubagne extérieur	x	x	x	x	x	x
La Penne-sur-Huveaune		x				
Roquevaire Auriol St Zacharie			x		x	
La Bouilladisse /Belcodène/ La Destrousse			x			
Peypin, la Destrousse, Belcodène, La Bouilladisse St Savournin, Cadolive					x	

1.5.5.2/La collecte des déchets verts à domicile sur prise de rendez-vous

En 2017, la collecte des déchets verts préalablement réalisée en régie sur deux communes a été élargie sur l'ensemble du Conseil de Territoire. Ce service a été mis en place pour apporter une solution à la population, face à l'interdiction définie par arrêté préfectoral de brûler toute l'année. Pour pouvoir bénéficier de ce service, l'habitant se doit d'une part de prendre rendez-vous via le service de réponses téléphoniques du territoire et d'autre part de récupérer des sacs biodégradables mis à disposition par la collectivité. Ces derniers permettent de collecter les feuilles et les gazons. Les tailles doivent par contre être disposées sous forme de fagots. Les déchets verts ainsi récupérés font l'objet d'une valorisation (production de compost et/ou filière bois). En 2017, cette prestation a permis de récupérer uniquement 97 tonnes de déchets verts. L'analyse des prises de rendez-vous met en exergue que ce service est encore limité à quelques personnes, beaucoup d'utilisateurs continuent de brûler ou de mettre les déchets verts dans les conteneurs OM.

1.5.5.3/La collecte des encombrants, inertes, déchets verts, cartons sur la voie publique ou dans les services techniques.

Le Conseil de Territoire en partenariat avec les services techniques des villes intervient dans la lutte contre les dépôts sauvages. Dans ce cadre, les services apposent sur l'espace public des bennes de grandes capacités via le prestataire BRONZO. En 2017, la mise en place de bennes dans les services techniques et/ou sur la voie publique a permis la récupération de 1539.57 tonnes d'encombrants, 504.42 tonnes de déchets verts, 283.34 tonnes de gravats et 7.12 tonnes de cartons.

1.5.6 / Collecte des déchets en déchèteries

Quatre déchèteries desservent le territoire



Déchèterie d'Auriol



Déchèterie de St Mitre



Déchèterie de Cuges-Les-Pins



Déchèterie de Peypin

Les horaires d'ouverture (année 2017)

- AUBAGNE : Quartier ZI St Mitre- Avenue de la Roche Fourcade Du lundi au samedi 9h à 17h (hiver) 9h à 18h (été) Le dimanche de 8h30 à 12h30 Fermeture les jours fériés.	- AURIOL : Quartier Pont de Joux Du lundi au samedi 9h à 17h (hiver) 9h à 18h (été) Le dimanche de 8h30 à 12h30 Fermeture les jours fériés
- CUGES-LES-PINS : Chemin Ste Catherine Le lundi, mercredi et samedi 9h à 17h (hiver) 9h à 18h (été) Le dimanche de 8h30 à 12h30 Fermeture les jours fériés.	- PEYPIN : ZI de Valdonne Du lundi au samedi 9h à 17h (hiver) 9h à 18h (été) Le dimanche de 8h30 à 12h30 Fermeture les jours fériés

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180702-CT4-250618-3-DE
Date de télétransmission : 03/07/2018
Date de réception préfecture : 03/07/2018

Les déchets récupérés au niveau de ces équipements sont des déchets volumineux, qui ne peuvent pas être collectés au titre des OM :

- Déchets ménagers encombrants.
- Végétaux.
- Matériaux inertes : Gravats, décombres.
- Cartons.
- Métaux ferreux.
- Déchets Dangereux Des Ménages.
- Huiles usagées.
- Verre.
- Papier.
- Emballages ménagers recyclables.
- Piles et batteries.
- Bois.
- D.E.E. E (Déchets Electriques Electroniques d'Equipements).
- Pneus.
- Le mobilier.

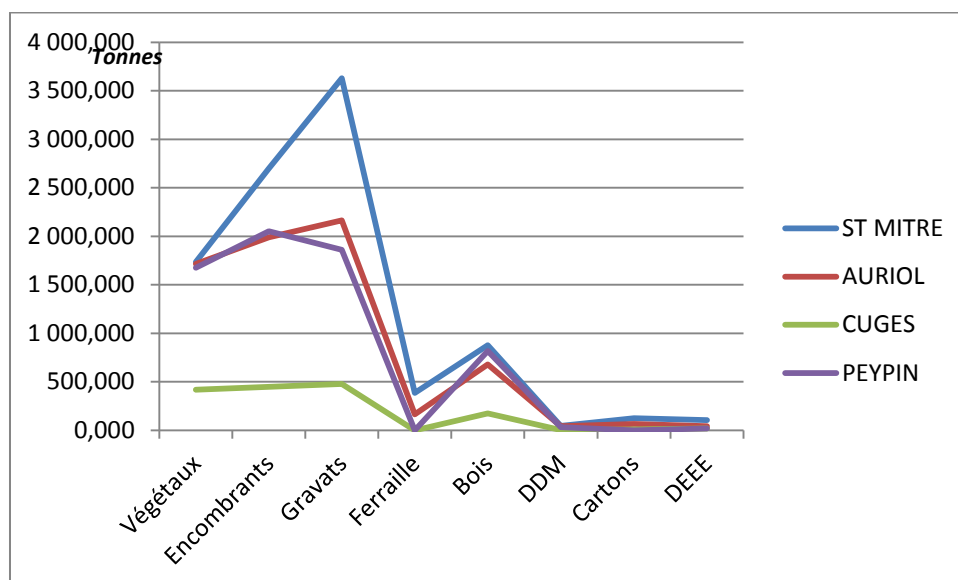
Les dépôts sont limités à 3m³ par jour. L'accès aux déchèteries est autorisé aux habitants et artisans/commerçants du territoire munis d'une carte d'accès.

Tableau : Bilan des tonnages des quatre déchèteries

2017	TOTAL PAR DECHETERIES										
TONNAGES	Végétaux	Encombrants	Gravats	Ferraille	Bois	DDM	Cartons	DEEE	Mobilier	TOTAL	
St Mitre	1 733,260	2 697,420	3 628,390	384,540	877,040	46,292	125,780	103,652	52,340	9 596,374	
Auriol	1 713,700	1 988,440	2 162,840	163,580	677,220	41,521	64,340	40,809	58,660	6 852,450	
Cuges	417,140	447,140	475,900	0,000	172,440	3,931	10,180	18,697	18,860	1 545,428	
Peypin	1 674,640	2 052,440	1 861,360	0,000	816,460	31,231	0,340	18,494	0,000	6 454,965	
Caisson pour Ressourcerie								62,529		62,529	
TOTAL	5 538,740	7 185,440	8 128,490	548,120	2 543,160	122,975	200,640	244,181	129,860	24 641,606	

A noter qu'il faut rajouter à ce tonnage annuel, celui correspondant à la récupération du mobilier de 129.86 tonnes. Ainsi, le tonnage total récupéré en 2017 sur les déchèteries est de **24 641.6 Tonnes**.

Evolution des tonnages par matériaux récupérés en déchèterie :



Nous constatons en 2017 une très légère baisse des tonnages récupérés -1.8% par rapport à 2016. À noter que cette dernière ne compense pas l'augmentation des tonnages constatés entre 2015 et 2016 de +8.3%. La progression des tonnages est essentiellement due à la fermeture au niveau du CT1 des déchèteries aux professionnels. Ainsi, pour éviter un transfert trop important de ce type de déchets vers les équipements du territoire, des mesures devront être prises en 2018 pour participer à réduire le flux des déchets des professionnels dans nos déchets ménagers.

	SAINT MITRE									
TONNAGES	Végétaux	Encombrant	Gravats	Ferraille	Bois	DDM	Cartons	DEEE	Mobilier	TOTAL
Janvier	95,820	120,940	283,260	29,680	71,240	4,388	10,440	8,344	8,420	624,112
Février	122,320	192,360	310,600	28,680	75,400	2,250	9,580	11,080	3,100	752,270
Mars	175,440	229,220	337,520	35,940	97,520	3,369	12,340	9,556	4,600	900,905
Avril	194,160	262,120	329,380	29,180	93,440	5,216	9,600	11,028	0,000	934,124
Mai	180,500	233,180	394,640	37,940	71,900	4,285	10,160	9,377	3,160	941,982
Juin	136,820	253,740	336,390	27,840	88,560	3,886	10,180	8,406	7,440	865,822
Juillet	127,260	271,600	335,560	39,340	92,420	4,019	10,800	9,416	2,820	890,415
Août	107,480	212,660	258,500	30,640	71,620	1,988	13,860	9,028	4,560	705,776
Septembre	149,420	223,500	261,520	32,140	75,820	5,185	10,820	8,316	3,380	766,721
Octobre	179,280	248,280	280,380	36,400	67,380	3,472	10,720	7,864	6,260	833,776
Novembre	167,340	243,960	280,640	30,000	42,400	5,176	8,980	5,270	4,180	783,766
Décembre	97,420	205,860	220,000	26,760	29,340	3,058	8,300	5,967	4,420	596,705
TOTAL	1 733,260	2 697,420	3 628,390	384,540	877,040	46,292	125,780	103,652	52,340	9 596,374

	AURIOL									
TONNAGES	Végétaux	Encombrant	Gravats	Ferraille	Bois	DDM	Cartons	DEEE	Mobilier	TOTAL
Janvier	69,420	146,840	153,760	3,740	40,620	2,588	2,680	1,072	4,320	420,720
Février	116,340	143,520	193,840	6,660	50,080	1,719	7,400	3,855	3,740	523,414
Mars	183,340	180,800	210,920	17,940	57,740	3,147	6,880	2,568	4,120	663,335
Avril	201,480	194,840	222,140	17,640	46,400	5,639	6,000	5,731	7,300	699,870
Mai	156,300	201,160	177,900	18,100	51,900	3,319	3,520	5,506	7,140	617,705
Juin	143,560	162,940	184,640	32,400	55,880	4,224	8,120	3,297	6,880	595,061
Juillet	119,500	174,940	174,940	20,980	67,880	3,050	5,620	5,094	6,720	572,004
Août	111,520	146,220	176,560	11,140	80,100	2,141	5,600	3,015	3,000	536,296
Septembre	145,800	169,760	204,960	14,260	71,020	5,515	5,100	3,435	3,700	619,850
Octobre	195,640	169,340	216,960	13,140	62,280	3,855	7,180	4,159	4,100	672,554
Novembre	192,940	152,960	164,220	4,040	47,500	4,000	3,940	1,353	4,500	570,953
Décembre	77,860	145,120	82,000	3,540	45,820	2,324	2,300	1,724	3,140	360,688
TOTAL	1 713,700	1 988,440	2 162,840	163,580	677,220	41,521	64,340	40,809	58,660	6 852,450

	CUGES									
TONNAGES	Végétaux	Encombrant	Gravats	Ferraille	Bois	DDM	Cartons	DEEE	Mobilier	TOTAL
Janvier	20,760	32,200	21,020	0,000	11,540	0,199	0,460	1,921	1,520	88,100
Février	35,020	31,000	29,540	0,000	15,380	0,180	2,140	2,484	0,000	115,744
Mars	50,080	50,760	36,720	0,000	17,520	0,340		1,131	1,500	156,551
Avril	51,360	35,740	36,540	0,000	14,900	0,226	0,980	1,429	1,560	141,175
Mai	35,140	43,580	38,880	0,000	14,840	0,460	0,500	2,088	1,660	135,488
Juin	35,380	41,600	44,840	0,000	17,080	0,523	1,020	3,382	3,760	143,825
Juillet	33,900	33,880	49,560	0,000	16,800	0,683	0,400	0,666	2,120	135,889
Août	22,040	56,220	43,100	0,000	6,340	0,403	1,100	1,622	1,360	130,825
Septembre	33,600	32,900	41,740	0,000	16,500	0,334	0,000	0,000	0,000	125,074
Octobre	41,660	43,700	55,680	0,000	13,900	0,238	0,000	1,301	1,600	156,479
Novembre	38,840	22,140	49,800	0,000	16,480	0,345	2,080	1,891	1,540	131,576
Décembre	19,360	23,420	28,480	0,000	11,160	0,000	1,500	0,782	2,240	84,702
TOTAL	417,140	447,140	475,900	0,000	172,440	3,931	10,180	18,697	18,860	1 545,428

	PEYPIN									
TONNAGES	Végétaux	Encombrant	Gravats	Ferraille	Bois	DDM	Cartons	DEEE	Mobilier	TOTAL
Janvier	85,480	125,860	96,100	0,000	46,280	1,292	0,340	2,979	0,000	358,331
Février	107,100	145,140	125,180	0,000	57,300	1,020	0,000	2,617	0,000	438,357
Mars	167,520	169,340	211,960	0,000	80,200	3,250	0,000	1,643	0,000	633,913
Avril	198,340	202,400	222,560	0,000	71,280	3,693	0,000	2,392	0,000	700,665
Mai	197,500	188,560	192,500	0,000	76,040	1,909	0,000	1,858	0,000	658,367
Juin	137,700	170,100	174,660	0,000	71,540	2,559	0,000	0,838	0,000	557,397
Juillet	117,000	212,860	153,460	0,000	86,220	2,310	0,000	2,604	0,000	574,454
Août	93,700	194,600	181,040	0,000	85,660	2,420	0,000	1,935	0,000	559,355
Septembre	138,160	159,080	119,400	0,000	70,340	5,666	0,000	0,653	0,000	493,299
Octobre	192,820	186,660	163,940	0,000	67,900	1,829	0,000	0,331	0,000	613,480
Novembre	172,720	155,900	162,400	0,000	58,660	4,060	0,000	0,309	0,000	554,049
Décembre	66,600	141,940	58,160	0,000	45,040	1,223	0,000	0,335	0,000	313,298
TOTAL	1 674,640	2 052,440	1 861,360	0,000	816,460	31,231	0,340	18,494	0,000	6 454,965

	CAISSON POUR RESSOURCERIE									
TONNAGES	Végétaux	Encombrant	Gravats	Ferraille	Bois	DDM	Cartons	DEEE	Mobilier	TOTAL
Janvier								4,948		4,948
Février								0,000		0,000
Mars								8,786		8,786
Avril								4,509		4,509
Mai								2,534		2,534
Juin								6,148		6,148
Juillet								5,104		5,104
Août								3,663		3,663
Septembre								5,485		5,485
Octobre								5,389		5,389
Novembre								10,076		10,076
Décembre								5,887		5,887
TOTAL	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	62,529	0,000	62,529

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180702-CT4-250618-3-DE
Date de télétransmission : 03/07/2018
Date de réception préfecture : 03/07/2018

1.5.7/ La collecte des déchets des professionnels :

Organisation de la collecte :

La collecte des différentes zones du Territoire est réalisée en Régie par du personnel Métropolitain. Cette collecte est réalisée deux fois par semaine (les mardis et jeudis). Les entreprises qui bénéficient de ce service sont soumises à une redevance spéciale qui se rajoute à la TEOM. Le tableau ci-dessous définit les tonnages récupérés au niveau de ces différentes tournées.

	MARDI	JEUDI
Janvier	58640	31600
Février	44880	32880
Mars	48430	44500
Avril	40630	37750
Mai	50180	36930
Juin	38450	42820
Juillet	41100	32250
Août	24750	25550
Septembre	44300	33200
Octobre	42550	35600
Novembre	44430	39000
Décembre	43450	36750
TOTAL KG	521 790	428 830

1.6 / Le transfert des déchets

1.6.1/ Le transfert des Ordures Ménagères Résiduelles

1.6.1 .1 / Modes de gestion et équipements

- **Les modes de gestion**

La collectivité possède deux centres de transfert localisés respectivement sur les communes d'Aubagne (ZI des Paluds) et Peypin (ZI de Valdonne).



Centre transfert Aubagne

La gestion de ces équipements est réalisée pour :

- **Le centre de transfert d'Aubagne :**

- *Gestion du haut de quai* : En régie. Les moyens humains mis à disposition de ce site sont : 1 agent de maîtrise + 5 agents techniques.
- *Gestion du bas de quai* : Gestion dans le cadre d'un marché public par la Société :
 - Société PASINI pour le transport des OM et des encombrants.

- **Le centre de transfert de Peypin :**

- *Gestion du haut de quai* : Gestion dans le cadre d'un marché public par la Société :
 - LVD ENVIRONNEMENT.
- *Gestion du bas de quai* : Gestion dans le cadre d'un marché public par la Société :
 - DELTA RECYCLAGE (sous-traitance QUEYRAS Environnement).

• **Les équipements**

○ **Le centre de transfert l'Aubagne**

L'installation comporte les équipements suivants :

- Un pont bascule.
- Des équipements périphériques de pesage et un système informatique.
- Un bâtiment d'exploitation.
- Une aire de réception et de déchargement des véhicules de collecte.
- Deux compacteurs à translation avec trémie de vidage permettant d'accoupler des caissons hermétiques de 30m³ montés sur rail comprenant quatre positions de caissons.
- Un compacteur fixe avec trémie de vidage pour les monstres et encombrants situé à l'arrière du quai en partie haute.
- Un quai de vidage permettant la mise en place d'une semi-remorque à fond mouvant.
- Un quai de vidage pour les balayeuses.
- Une aire de lavage équipée d'une lance haute pression de 10 bars et d'un dévidoir.
- 13 caissons hermétiques de 30m³.
- Deux caissons amovibles de 10m³ pour le quai de vidage des balayeuses.

○ **Le centre de transfert de Peypin**

L'installation comporte les équipements:

- Un pont bascule.
- Des équipements périphériques de pesage et un système informatique.
- Un bâtiment d'exploitation.
- Une aire de réception et de déchargement des véhicules de collecte.
- Un compacteur à translation avec trémie permettant d'accoupler des caissons hermétiques de 30 m³ monté sur rail comprenant deux positions de caissons.
- Quatre caissons hermétiques de 30 m³.

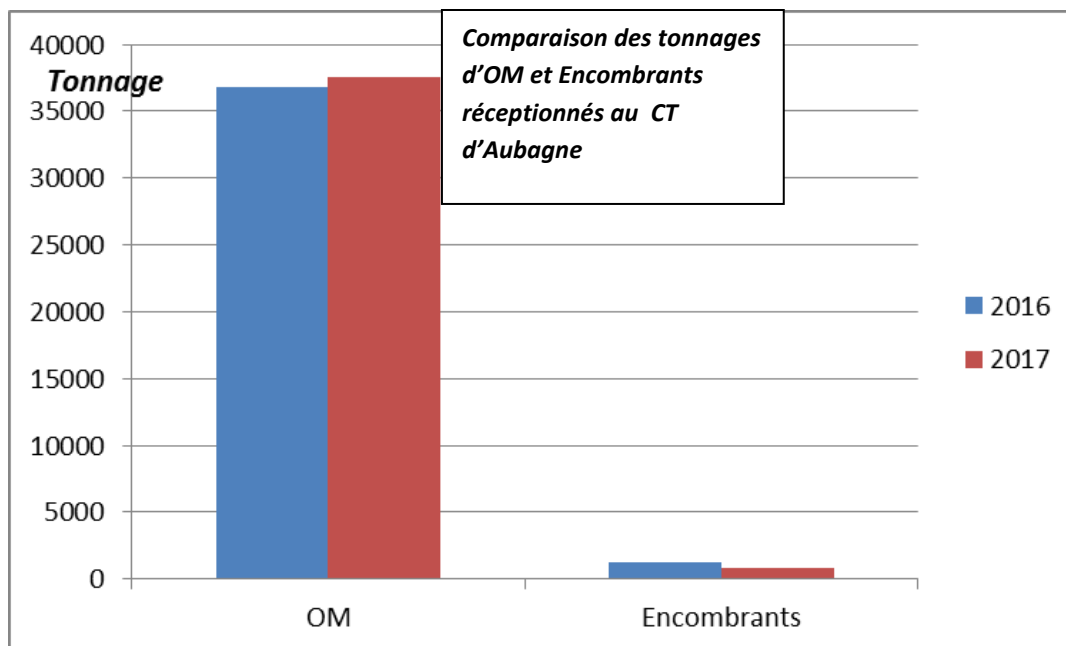
1.6.1.2/ Les tonnages réceptionnés au niveau des quais de transfert

○ Centre de transfert d'Aubagne

En 2017, le centre de transfert d'Aubagne a réceptionné 37 626.36 tonnes d'ordures ménagères et 812.94 tonnes d'encombrants.

	CENTRE DE TRANSFERT		
2017	O.M Vautubiere	OM Valsud	Encombrant
JANVIER	2 909,940	56,600	58,100
FEVRIER	2 641,800	133,900	87,600
MARS	1 995,200	1 282,400	75,560
AVRIL	2 001,780	1 176,150	73,060
MAI	1 203,620	2 245,100	68,480
JUIN	1 074,800	2 232,600	68,980
JUILLET	135,840	3 107,700	97,600
AOUT	48,720	3 122,200	71,740
SEPTEMBRE	1 696,880	1 366,650	87,720
OCTOBRE	2 011,000	1 173,450	36,780
NOVEMBRE	2 826,840	166,350	36,800
DECEMBRE	3 016,840	-	50,520
TOTAL	21 563,260	16 063,100	812,940

En 2016, le centre de transfert d'Aubagne a réceptionné 37 596.61 tonnes d'ordures ménagères et 1303T d'encombrants ménagers. La comparaison entre 2016 et 2017, met en exergue pour 2017 une augmentation du poids des apports de (+0.07%) pour les ordures ménagères et une baisse de (- 37.64%) pour les encombrants ménagers. Cette diminution est due au fait qu'une partie des encombrants collectés en porte à porte est transférée sur le site de la Ressourcerie.



○ **Centre de transfert de Peypin**

ANNEE 2017	Tonnage d'ordures ménagères réceptionnées sur le site de Peypin
JANVIER	137,55
FEVRIER	152
MARS	194,15
AVRIL	152,55
MAI	245,85
JUIN	207,6
JUILLET	229,2
AOÛT	180,6
SEPTEMBRE	232,55
OCTOBRE	167,4
NOVEMBRE	161,75
DÉCEMBRE	171,7
TOTAL	2 232,9

En 2017 le centre de transfert de Peypin a réceptionné 2232.9 tonnes d'ordures ménagères. La comparaison entre (2017 et 2016) met en évidence une baisse des quantités réceptionnées de 5.81%.

1.6.2/ Le transfert des déchets issus des collectes sélectives et séparatives

1.6.2.1/ Les recyclables secs ménagers

Les emballages et les journaux magazines collectés sélectivement en apport volontaire, sont orientés vers un quai de rupture situé à Aubagne sur le centre de tri de Bronzo. Là, les cartons et papiers des administrations sont triés sur place et orientés vers les différentes papeteries. Les emballages sont, quant à eux, mis en balles pour ensuite être orientés vers le centre de tri de SITA aux Pennes Mirabeau.

En 2017, le tonnage de recyclables secs passé sur ce quai de rupture correspond à 2557 tonnes répartis ainsi :

- 2045.42 tonnes de recyclables secs ménagers (emballages et journaux magazines).
- 200.64 tonnes de cartons des déchèteries du territoire.
- 161 tonnes de papiers des administrations et cartons des commerçants.

Le verre récupéré via la collecte des points d'apports volontaires est quant à lui orienté vers le centre de transfert de Queyras Environnement situé Bd de la Cartonnerie à Marseille avant de repartir par semi-remorque vers le repreneur OI Manufacturing. En 2017, 1622.6 tonnes ont été reçues sur ce site.

Le comparatif entre 2016 et 2017, met en évidence, une légère baisse de (-2.87%) des recyclables secs réceptionnés sur le site de Bronzo et une toute petite augmentation de (+0.6%) du tonnage de verre réceptionné sur le site de la Cartonnerie à Marseille.

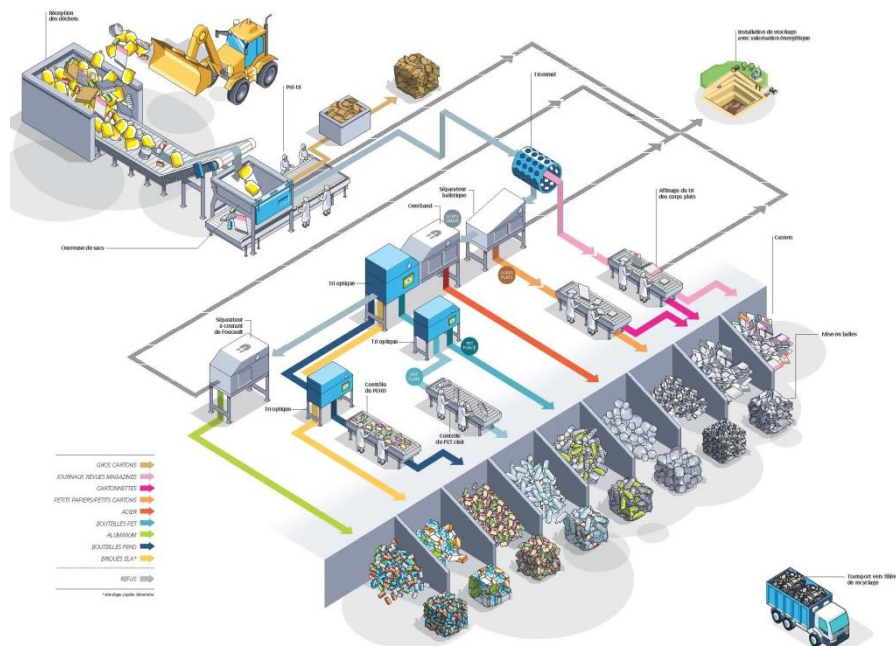
1.7 / Le transport, tri et traitement des déchets

1.7.1 / Transport des déchets

Le tableau ci-contre définit les modalités de transports des différents types de déchets pour l'année 2017.

Origine	Type de déchets	Modalité d'exploitation
Transport à partir des déchèteries : Saint-Mitre, Auriol,	Inertes, encombrants, déchets verts, ferraille, cartons et déchets ménagers spéciaux	Prestataire : DELTA RECYCLAGE Sous traitance : SMA PROPRETE
Transport à partir des déchèteries : Cuges, Peypin	Inertes, encombrants, déchets verts, ferraille, cartons et déchets ménagers spéciaux	Prestataire : DELTA RECYCLAGE Sous traitance : Queyras Environnement
Transport du bois à partir des déchèteries : Saint-Mitre, Cuges, Auriol, Peypin	Bois	Prestataire SITA
Transport des OM à partir du CT d'Aubagne	OM	Société PASINI
Transport des OM à partir du CT de Peypin	OM	Société QUEYRAS
Transport des encombrants à partir du CT d'Aubagne	Encombrants	Société PASINI

1.7.2/ Tri des recyclables secs ménagers



CLAIR

Synoptique du centre de tri des Pennes Mirabeau (Le Jas de Rhodes)

Le tri des déchets recyclables aboutit à la réalisation de 6 catégories de déchets qui seront utilisés comme matière première secondaire. Ces derniers sont conditionnés sous forme de balles (plastiques, acier, aluminium, cartons, papiers...) pour être orientés vers les filières de valorisation. Le tableau ci-contre, définit la comparaison (2015-2016-2017) des tonnages passés sur la chaîne de tri :

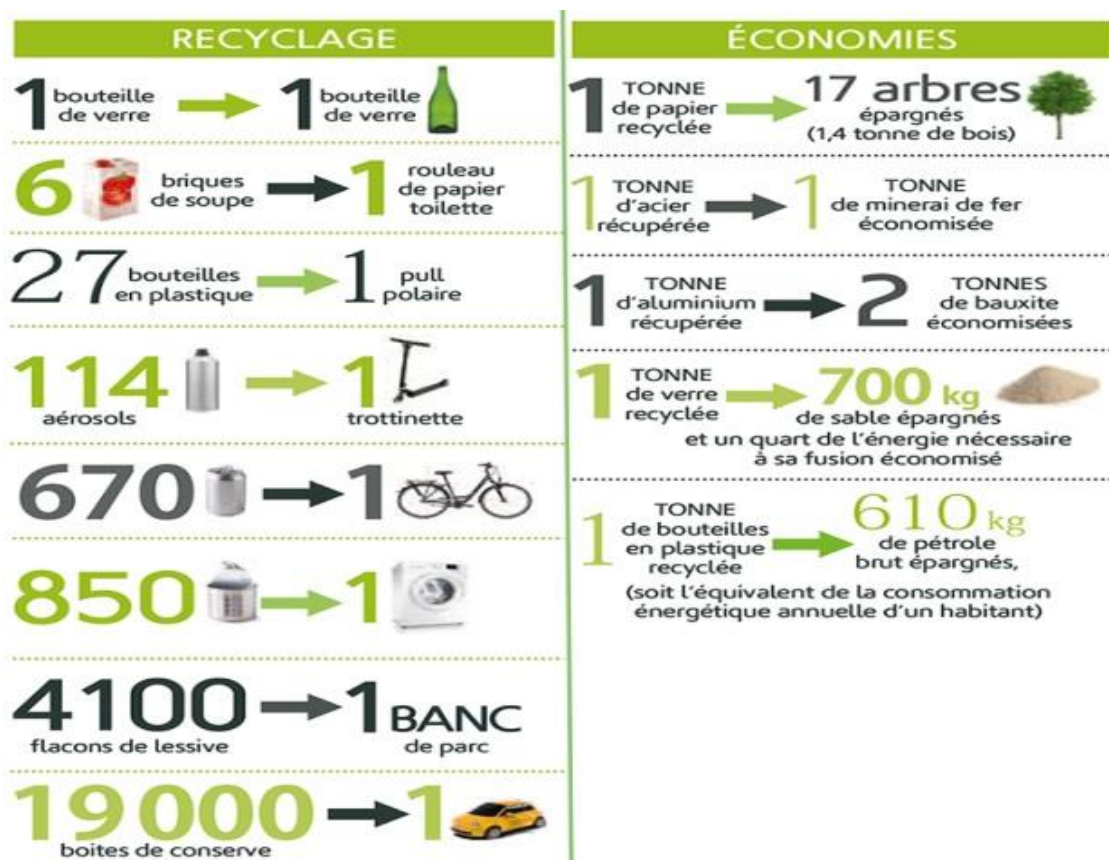
PAV EMBALLAGES	2015	2016	2017
PET foncé couleur	38.721	43.345	27.37
PET clair	78.885	90.534	91.52
PEHD	64.017	66.494	63.82
Acier	63.227	76.160	79.38
Aluminium	9.296	10.382	12.52
TETRA ELA	29.337	30.767	52.36
Cartonnettes EMR	164.143	171.481	161.05
JRM	29.545	37.892	52.28
Gros de magasin	96.019	109.530	151.09
Refus	145.503	163.179	192.94
Total trié	718.693	799.762	884.33
Stocks	33.007	24.498	63.63

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180702-CT4-250618-3-DE
Date de télétransmission : 03/07/2018
Date de réception préfecture : 03/07/2018

MATERIAUX	REPRENEURS ACTUELS
VERRE	OI Manufacturing
PLASTIQUES	Valorplast
JRM	UPM
ACIER	Arcelor Mittal
ALUMINIUM	Régéal Affimet
PAPIERS	Papeteries Emin-Leydier
ELA	Revipac

Repreneurs par matériaux

Recyclage des matériaux :



1.7.3/ Traitement des déchets

1.7.3.1/ Synthèse des modalités de traitement pour les différents types de déchets

Origine des Déchets	Mode de traitement	Modalité d'exploitation
Traitement des Ordures ménagères : <i>Collecte en conteneurs ou conteneurs enterrés</i>	I.S.D.N.D	- La Fare-les-Oliviers (SMA Environnement). - Septème-Les-Vallons (Valsud) - Jas de Rhône (SITA)
Traitement des Encombrants	Encombrants	Centre de tri à La Ciotat (SMA PROPRETE) Centre de tri à Arles/Martigues (Delta Recyclage)
Verre	Recyclage	Centre rupture : Queyras + OI Manufacturing
Papier, journaux, magazines	Tri et recyclage	Prestataire (Société BRONZO)
Emballages en mélange	Tri et recyclage	Prestataire SITA SUD
Végétaux	Compostage	Prestataire SITA (RBM Gémenos)
Déchets ménagers spéciaux	Valorisation ou incinération selon la réglementation	Prestataire (Société SPUR)
Bois	Valorisation matière/Valorisation énergie	Prestataire SITA (RBM Gémenos)
Inertes	ISDND classe III	BRONZO
Ferraille	Recyclage	PROFER
Cartons	Recyclage	BRONZO
DDM	Incinération	SPUR
Huiles usagées	Incinération	SOCODELI
Piles	Recyclage	COREPILE

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180702-CT4-250618-3-DE
Date de télétransmission : 03/07/2018
Date de réception préfecture : 03/07/2018

1.7.3.2/ Traitement des ordures ménagères

Les déchets non valorisables, sont stockés (enfouissement) en Installations De Stockage Des Déchets Non Dangereux. Ces derniers sont transférés vers les sites suivants :

- Pour les ordures ménagères issues du centre de transfert d'Aubagne et de Peypin:
 - La Vautubière à La-Fare-Les Oliviers
 - Valsud à Septèmes-Les-Vallons.

La répartition des tonnages transférés au niveau de ces deux sites est définie dans le tableau suivant :

ANNEE 2017	OM Vautubière	OM Valsud	OM Peypin	TOTAL
JANVIER	2909,94	56,6	137,55	3 104,090
FEVRIER	2641,8	133,900	152	2 927,700
MARS	1995,2	1282,4	194,15	3 471,750
AVRIL	2001,78	1176,15	152,55	3 330,480
MAI	1203,6	2245,1	245,85	3 694,550
JUIN	1074,8	2232,6	207,6	3 515,000
JUILLET	135,84	3107,7	229,2	3 472,740
AOÛT	48,72	3122,2	180,6	3 351,520
SEPTEMBRE	1696,88	1366,65	232,55	3 296,080
OCTOBRE	2011	1173,45	167,4	3 351,850
NOVEMBRE	2826,84	166,35	161,75	3 154,940
DÉCEMBRE	3016,84	0	171,7	3 188,540
TOTAL	21563,24	16063,1	2232,9	39 859,240



I.S.D.N.D La Vautubière à la Fare-Les-Oliviers



I.S.D.N.D de Septèmes-Les-Vallons (VEOLIA)

1.7.3.3/ Post-exploitation du Mentaure (depuis avril 2013)

Conformément à l'arrêté de post exploitation du site du Mentaure, le Conseil de Territoire réalise depuis avril 2013 le suivi du site. Ce dernier se caractérise par la gestion conformément à l'arrêté d'autorisation :

- Des eaux de ruissellement et des lixiviats
- De la production de biogaz
- Du débroussaillage et le dépressage du site
- Des extincteurs du site
- De la clôture du site



Installation opérationnelle

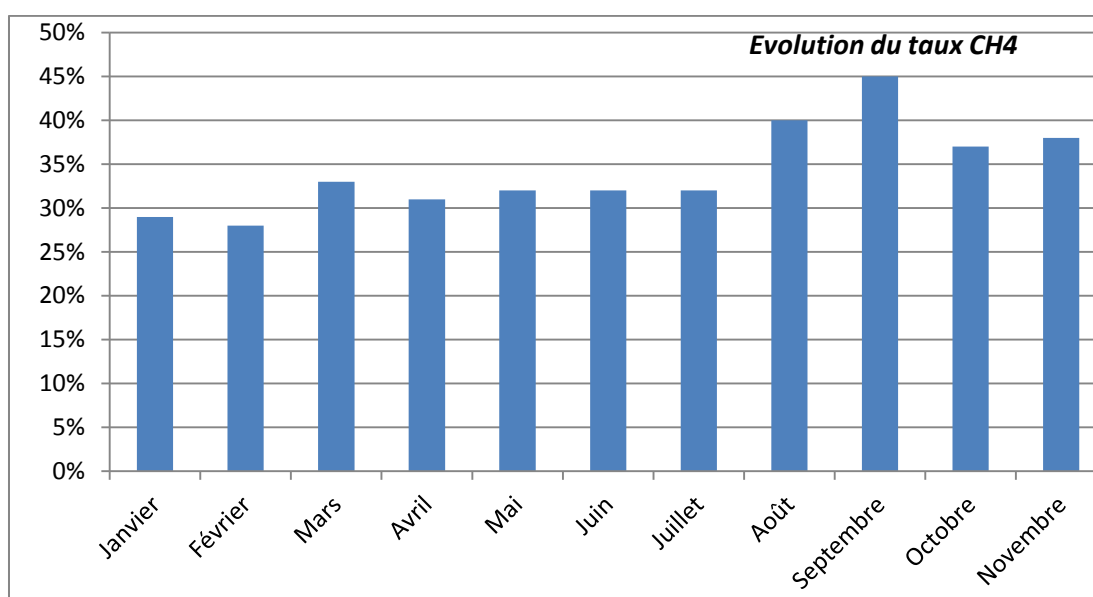
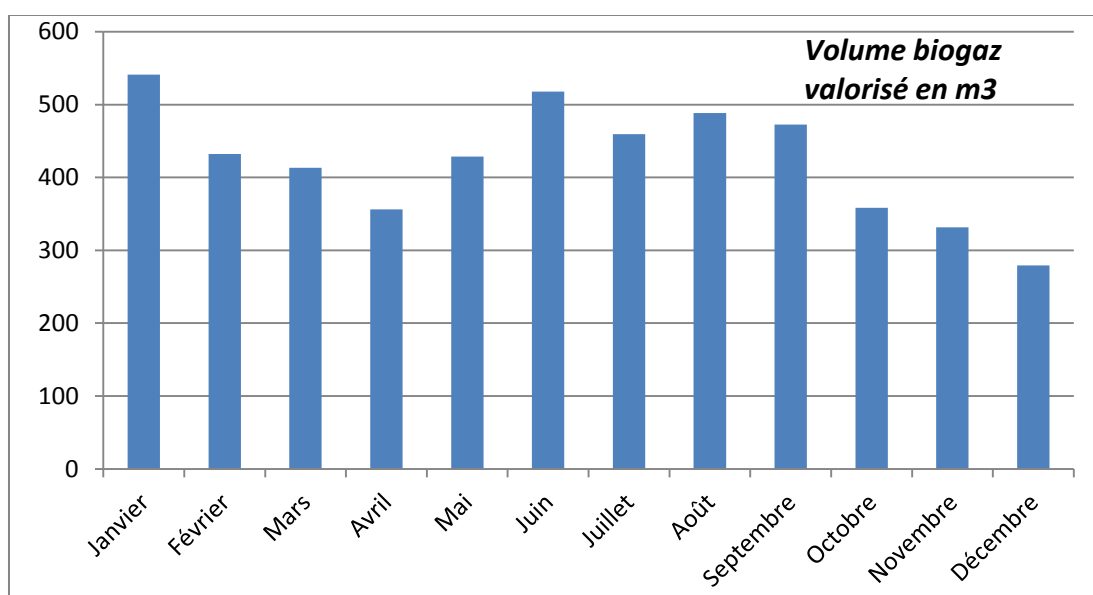
- **Données relatives à la valorisation du biogaz :**

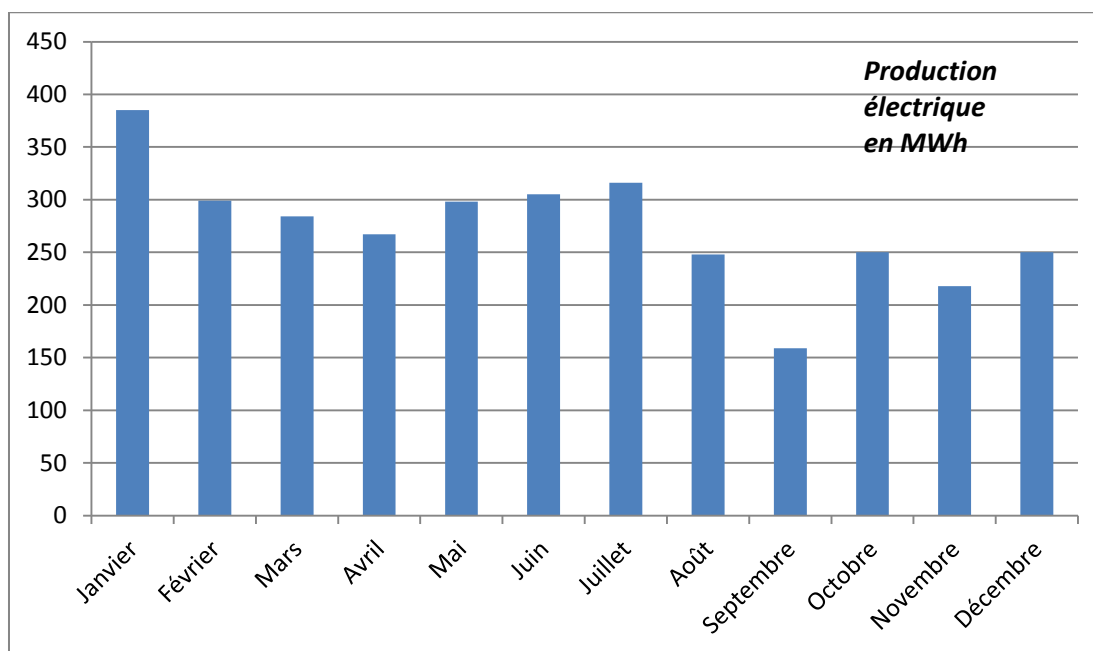
- Biogaz valorisé : 5 078 641 Nm³
- Taux de CH₄ moyen : 34.7%.
- Energie électrique nette : 3280 MWh élec soit l'équivalent de 269 tonnes de CO₂ évitées et la consommation électrique d'environ 1411 habitants.
- Consommation de l'installation : 764 MWh élec

Au total, sur l'année 2017 l'installation a valorisé plus de 5 078 641 m³ de biogaz, soit une augmentation de 50% par rapport à 2015.

○ *Comparatif des productions annuelles*

<i>Donnée</i>	<i>Unité</i>	<i>2017</i>	<i>2016</i>	<i>2015</i>	<i>2014</i>	<i>2013</i>	<i>2012</i>
Energie Electrique produite	MWhélec	3280	4443	3915	3633	5745	4516
Volume de Biogaz valorisé	m³	5 078 641	6482163	4 296 264	4064600	5849500	5690000
Taux de CH4 moyen	%	34.7%	28 %	33%	32%	33%	33%



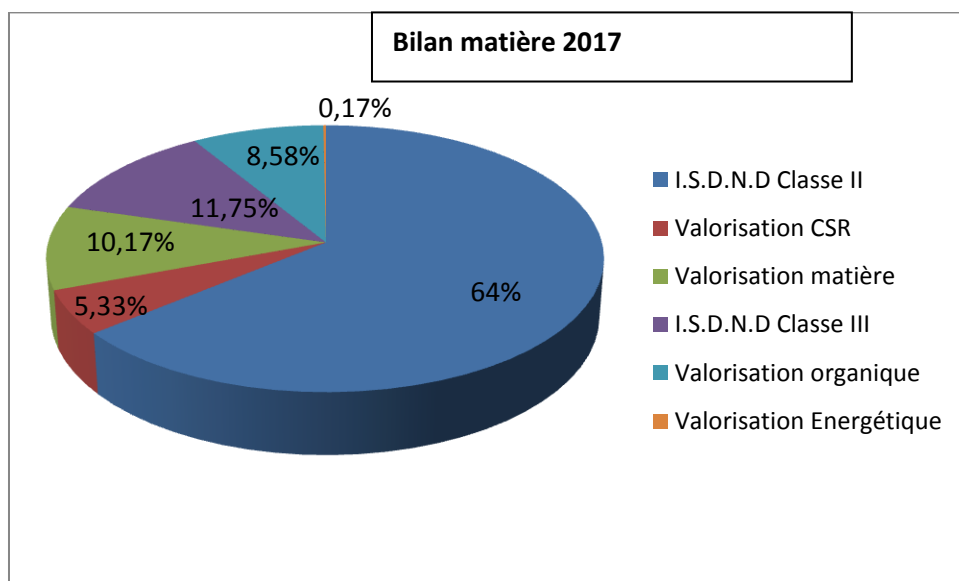


○ **Perspectives 2018 réseau biogaz**

L'objectif principal pour l'année 2018 est de stabiliser la production mensuelle entre 250 et 300 MWh en maintenant une disponibilité suffisante de production.

1.7.4 / Le bilan matière : tonnages traités et/ou valorisés

Type de traitement	Matériaux	Tonnages	TOTAL en tonnes / filière
Valorisation matière	PAV Verre	1622.6	7279.7
	PAV Papier- Cartons	1153	
	PAP Papier-Cartons administrations	161	
	PAV Emballages	892.42	
	Cartons déchèteries	200.64	
	Bois Déchèterie	2543.16	
	Métaux Déchèterie	548.12	
	D.E.E.E	244.18	
	Mobilier	129.86	
	Bennes carton	7.12	
	Refus de Tri global	-222.4	
Valorisation organique	Benne végétaux PAV	504.42	6140.12
	Végétaux Déchèteries	5538.7	
	Collecte des déchets verts	97	
Traitement déchets spéciaux	DDM	123	123
Valorisation CSR	Encombrants collectés en déchèteries	2874.16	3815.16
	Encombrants collectés en PAP	325.17	
	Bennes encombrants	615.83	
Stockage Inertes	Inertes déchèteries	8128.5	8411.84
	Bennes gravats	283.34	
Stockage ISDND Classe II	Encombrants Déchèteries	4311.24	45804.4
	Refus PAV	222.4	
	Encombrants collectés en PAP	487.76	
	Ordures ménagères et assimilées	39859.26	
	Encombrants collectés en bennes	923.74	



- **Répartition des tonnages**

⇒ **Valorisation matière : 10.2%** des déchets collectés sont des matériaux recyclables sur-triés puis utilisés pour fabriquer de nouveaux produits.

⇒ **Valorisation organique : 8.6%** des déchets collectés sont des déchets verts destinés au compostage. Le compost produit est utilisé par des agriculteurs, paysagistes...

⇒ **Valorisation énergétique : 5.5%** des déchets collectés sont des encombrants destinés à la valorisation et les DDM dans les déchèteries

⇒ **Enfouissement classe III : 11.8 %** des déchets collectés sont des déchets inertes orientés vers la mise en décharge de classe III.

⇒ **Enfouissement classe II : 64 %** des déchets collectés sont orientés vers un ISDND.

- **Taux de recyclage**

Il s'agit du tonnage expédié dans les unités de recyclage (après tri) hors gravats et déchets verts par rapport au tonnage collecté des déchets ménagers et assimilés (Tous les flux confondus) :

Taux de recyclage : 2016 : 10.5%

Taux de recyclage : 2017 : 10.17%

- **Taux de valorisation (matière + énergie)**

Il s'agit du tonnage expédié dans les unités de recyclage (après tri) et dans les unités de valorisation énergétique.

Taux de valorisation 2016 : 24.5%

Taux de valorisation 2017 : 24.25%

1.8 / Les mesures prises en compte pour atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement

Le service qualité/sécurité participe en concertation avec les représentants du pôle Déchets, à la mise en œuvre de la politique sécurité sur le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne. À cet égard tout nouvel arrivant au service de la collecte est soumis à une formation sécurité lui permettant d'acquérir les fondamentaux du métier, les gestes et postures à faire et ne pas faire. Ainsi au cours de l'année 2017, quatre campagnes de formations hygiène et sécurité ont été organisées auprès des nouveaux saisonniers embauchés pendant les différentes vacances scolaires.

D'autre part, afin d'améliorer les conditions de travail des agents, des enquêtes de terrain de prévention ont été réalisées sur quatre tournées dans le but de répertorier les points de collectes sensibles et « accidentogènes » et de proposer pour chacun d'eux des pistes d'amélioration pour limiter les risques principalement lors de la manipulation des conteneurs. En parallèle, lors d'accidents, une enquête de terrain est également réalisée afin de rendre compte des circonstances de l'évènement au niveau de la commission d'imputabilité.

Ces démarches de prévention des accidents se sont traduites en 2017 par la réalisation de travaux divers et par des modifications de certains modes de collecte (porte à porte ou apport volontaire). Le coût financier relatif à ces travaux se chiffre à 68 275.34€ TTC.

À noter que chaque agent est doté d'équipements de protection individuelle (EPI). En 2017 le montant relatif à cette dotation se chiffre à 84 920 .04 €

II / LES INDICATEURS FINANCIERS :

2.1/ Dépenses et recettes de fonctionnement

2.1.1 Dépenses de fonctionnement

Le montant annuel des dépenses d'élimination des déchets des ménages (collecte et traitement) comprend l'ensemble des dépenses directes de fonctionnement (marchés de prestation de services, locations, fournitures diverses et études), les dépenses de personnel communautaire directement affectées à la collecte, collecte sélective et traitement ainsi que les frais de structure.

Ainsi en 2017, les dépenses liées à la gestion des déchets s'élèvent à :

➡ **17 549 171 € TTC**

○ **Les principales dépenses du service déchets :**

La dépense annuelle d'élimination des déchets ménagers et assimilés (collectes, collectes sélectives, traitement) comprend l'ensemble des dépenses de fonctionnement (marchés publics, fournitures diverses, études, salaires...)

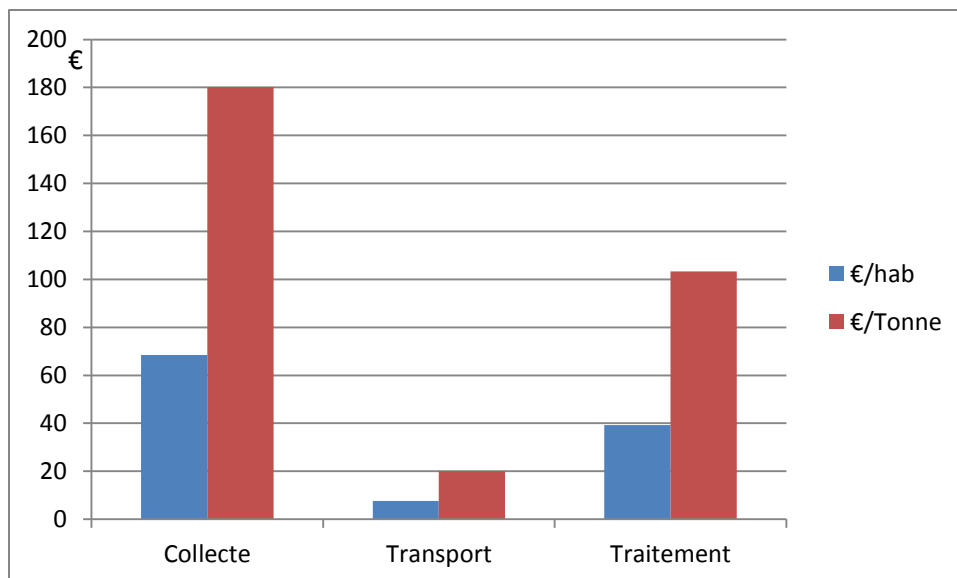
Les principales dépenses de fonctionnement en € TTC qui concernent l'année 2017 sont :

Achat de prestations de service dans le cadre de marchés : (gestion des déchèteries, collectes sélectives de PAV, tri des recyclables secs ménagers, transport et traitement des différents flux).	8 575 075.94 €
Frais personnel	6 464 268.34€
Entretien et maintenance véhicules de collectes	530 535.67 €
Carburants	299 697.03 €
Entretien et réparation divers (déchèteries, points de collecte, etc...)	264 366.22 €
Location de véhicules	177 904.05 €
Location de bâtiments (garage)	214 227.71 €

Le tableau ci-après définit les dépenses par type de déchets et par grands postes (pré-collecte/collecte ; transfert/transport; traitement; tri).

		PROPOSITION DE MATRICE COMMUNE POUR RAPPORT ANNUEL METROPOLE 2017	OMR	VERRE	RECYCLABLES HORS VERRE	DECHETERIE	AUTRES (collectes, gestion du passif ...)	TOTAL	
		TONNAGE	39859	1622,6	2206,4	24641,26	3244,39	71 574	
		POPULATION	104073	104073	104073	104073	104073	104 073	
		1° COLLECTE + PRECOLLECTE							
CHARGES	TECHNIQUES	AMORTISSEMENT MATERIEL	586 225	44 086	48 477			678 787	
		FONCTIONNEMENT 611		78 533	357 924	419 219		855 676	
		CHARGE PERSONNEL REGIE	5 095 420	214 871	480 000		86 419	5 876 710	
		CHARGE EXPLOITATION	1 500 099	28 997	43 496	35 000	25 000	1 632 592	
		SOUS TOTAL COUT DIRECT COLLECTE + PRECOLLECTE	7 181 743	366 487	929 896	454 219	111 419	9 043 765	
		Coût €/hab	69,01	3,52	8,94	4,36	1,07	86,90	
		Coût €/Tonne	180,18	225,86	421,45	18,43	34,34	126,36	
		2° TRANSFERT/TRANSPORT							
		AMORTISSEMENT MATERIEL						0	
		FONCTIONNEMENT 611	492 099	21 418	91 418	890 701	285 888	1 781 525	
		CHARGE PERSONNEL REGIE	276 655					276 655	
		CHARGE EXPLOITATION	31 500					31 500	
		SOUS TOTAL COUT DIRECT TRANSFERT	800 254	21 418	91 418	890 701	285 888	2 089 679	
		Coût €/hab	7,69	0,21	0,88	8,56	2,75	20,08	
		Coût €/tonne	20,08	13,20	41,43	36,15	88,12	29,20	
		3° TRAITEMENT							
		AMORTISSEMENT MATERIEL						0	
		FONCTIONNEMENT 611	4 029 479			1 572 955	226 458	5 828 892	
		CHARGE PERSONNEL REGIE	89 482					89 482	
		CHARGE EXPLOITATION							
		SOUS TOTAL COUT DIRECT TRAITEMENT	4 118 961	0	0	1 572 955	226 458	5 918 375	
		Coût €/hab	39,58	0,00	0,00	15,11	2,18	56,87	
		Coût€/tonne	103,34	0,00	0,00	63,83	69,80	82,69	
		4° TRI							
		AMORTISSEMENT MATERIEL						0	
		FONCTIONNEMENT 611			212 128			212 128	
		CHARGE PERSONNEL REGIE	0	88 340	88 340	22 371	22 370	221 421	
		CHARGE EXPLOITATION						0	
		SOUS TOTAL COUT DIRECT TRI	0	88 340	300 468	22 371	22 370	433 549	
		Coût €/hab	0,00	0,85	2,89	0,21	0,21	4,17	
		Coût €/tonne	0,00	54,44	136,18	0,91	6,89	6,06	
		5° PREVENTION							
		AMORTISSEMENT MATERIEL						0	
		FONCTIONNEMENT 611						0	
		CHARGE PERSONNEL REGIE						0	
		CHARGE EXPLOITATION		11 277	11 277			22 554	
		SOUS TOTAL COUT DIRECT PREVENTION	0	11 277	11 277	0	0	22 554	
		6° AUTRES CHARGES	0	0	0	0	0	0	
		TOTAL CHARGES TECHNIQUES		12 100 958	487 522	1 333 060	2 940 246	646 135	17 507 921
		FONCTIONNELLES	CHARGE DE STRUCTURE					41 250	41 250
	COMMUNICATION (hors prévention)							0	
	AUTRES CHARGES							0	
	TOTAL CHARGES FONCTIONNELLES		0	0	0	0	41 250	41 250	
	TOTAL CHARGES		12 100 958	487 522	1 333 060	2 940 246	687 385	17 549 171	
	PRODUITS	RECETTES VALORISATION (vente de matériaux, d'électricité, de chaleur, regie compostage...)	22 722	36 389	37 493	4 850	200 170	301 623	
ECO ORGANISMES (soutiens aux tonnes de matériaux valorisés)			122 505	223 819	170 897		517 221		
AIDES PUBLIQUES (FCTVA, soutien à la Com, CG, Région, ADEME ...)						4 595	4 595		
TEOM ou/et RS		6 868 693	270 210	367 429	4 103 482	540 285	12 150 099		
TOTAL PRODUITS		6 891 415	429 104	628 741	4 279 228	745 050	12 973 539		
		COUT COMPLET /hab	116,27	4,68	12,81	28,25	6,60	168,62	
		COUT COMPLET /tonne	303,59	300,46	604,18	119,32	211,87	245,19	

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180702-CT4-250618-3-DE
Date de télétransmission : 03/07/2018
Date de réception préfecture : 03/07/2018



2.1.2/ Les recettes de fonctionnement :

➤ **TEOM**

Pour financer le service des déchets, la Conseil de Territoire a opté pour la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) dont le calcul repose sur la valeur du foncier bâti. Elle a donc le caractère d'une imposition, et non celui d'une redevance pour service rendu.

Cette taxe est :

- Fiscale, additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés bâties. La non production de déchets par la propriété imposée est sans incidence sur le paiement de cette taxe.
- Obligatoire pour le contribuable, puisque le fait de ne pas utiliser le service ne le dispense pas de la taxe.

Les recettes issues de la TEOM sont affectées aux différentes collectes et aux traitements des déchets. Dans un souci d'harmonisation, la Communauté d'Agglomération avait adopté un dispositif de convergence des taux, qui a abouti à l'instauration d'un taux unique sur l'ensemble des communes du territoire (10%).

➤ **La redevance spéciale**

Les entreprises sont, de par le décret du 14 juillet 1994, responsables de la valorisation de leurs déchets d'emballages. La réglementation fait toutefois la distinction entre deux types de producteurs :

- Les activités produisant moins de 1 100 litres de déchets d'emballages par semaine pour lesquelles des installations du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de L'Etoile sont utilisables (déchèteries, points d'apport volontaire).

- Les activités produisant plus de 1 100 litres de déchets d'emballages par semaine soumises au décret du 14 juillet 1994 qui doivent assurer elles-mêmes, ou par l'intermédiaire d'un prestataire spécialisé, la valorisation des emballages.

D'autre part, le Conseil de Territoire se doit, d'après l'article L 2333 78 du code général des Collectivités Territoriales, de mettre en place la redevance spéciale pour la collecte des déchets ultimes produits par les producteurs non ménagers.

Le montant de cette redevance a été fixé forfaitairement pour l'année 2017 en fonction du nombre de conteneurs collectés et de la fréquence de la collecte à :

- C2 (2 collectes par semaine) 1 398 € annuellement par bac collecté au-delà du 1er.
- C3 (3 collectes par semaine) 2 034 € annuellement par bac collecté au-delà du 1er.
- C6 (6 collectes par semaine) 4 668 € annuellement par bac collecté au-delà du 1er.

Cette redevance comporte la collecte et le traitement des déchets ultimes ainsi que la mise à disposition des bacs de collecte.

Pour les activités qui sont soumises au paiement de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, une exonération a été décidée à partir d'un volume de déchets ultimes hebdomadaire de 1 500 litres ; seuls sont donc soumis à la redevance les volumes collectés au-delà de ce seuil.

Les principales recettes de financement du service déchets se répartissent ainsi :

- Taxe d'enlèvement des OM :	11 919 139 €
- Redevance spéciale :	230 960 €
- Filières Eco-Emballage, Eco-mobilier, etc :	786 677 €
- Valorisation Biogaz I.S.D.N.D Mentaure :	22 722 €

2.1.3/Les partenaires financiers

La mise en œuvre des actions qui concourent à l'atteinte des objectifs réglementaires est accompagnée par les partenaires financiers aussi bien pour les opérations d'investissements structurants que pour les services à la population. Ces derniers sont apparus suite à la mise en place de nouvelles filières dans le cadre de la Responsabilité Elargie des Producteurs (REP). Dans le cadre d'une REP, les fabricants, distributeurs, importateurs, qui mettent sur le marché des produits qui génèrent des déchets, doivent prendre en charge, notamment financièrement, la gestion de ces derniers. Bien que basée sur la responsabilité individuelle du producteur, la REP peut être assurée par les metteurs sur le marché de manière individuelle ou collective ou à travers d'un Eco-organisme. On compte en France une quinzaine de REP dont la mise en œuvre s'est effectuée progressivement. Ces dernières apportent aux collectivités, au travers d'un contrat cadre une aide à la tonne triée apte à la valorisation.



- La société CITEO :

Validé en juin 2017, le mariage d'Eco-Emballages et d'Ecofolio a pris forme. La nouvelle entreprise issue de la fusion de ces deux éco-organismes s'appelle Citeo. Une référence à la cité, au vivre ensemble, et à la boucle de l'économie circulaire imagée par la lettre O. Agréée par l'Etat, Eco-Emballages, garantit des soutiens à la tonne triée. Les aides financières sont versées à la Métropole sur Déclaration Trimestrielle d'Activité (DTA) des produits acceptés par les filières. Elles sont d'autant plus importantes que le rendement de tri à l'habitant est élevé.

Cette fusion, envisagée depuis 2016 suite à une préconisation de la Cour des comptes, a pour objectif de mutualiser les moyens et l'expérience des deux organismes pour améliorer le recyclage des emballages et des papiers en France. Aujourd'hui, seuls 68% des emballages et 55% des papiers mis sur le marché sont collectés et recyclés. Le ministère a fixé des objectifs de recyclage plus élevés aux deux éco-organismes : 75% pour les emballages et 65% pour les papiers.



- La société ALIAPUR

Agréée par l'Etat depuis 2003, la société ALIAPUR assure la collecte et le traitement des pneus usagés. La collectivité a contractualisé avec la filière pour la reprise des pneus récupérés dans les quatre déchèteries.



- **La société Eco-mobilier :**

Agréée par l'Etat en décembre 2012, la société Eco-mobilier assure la collecte et le recyclage des meubles domestiques et la literie domestique. La collectivité a contractualisé avec ECO-mobilier pour la reprise du Mobilier récupéré au niveau des quatre déchèteries



- **La société ECOLOGIC :**

Le décret du 20 juillet 2005, traduit en droit français l'organisation juridique, administrative et financière de la filière des Déchets des Equipements Electriques et Electroniques (DEEE). La collectivité a contractualisé avec ECOLOGIC pour la reprise des DEEE récupérés au niveau des quatre déchèteries

2.2/ Dépenses et recettes d'investissements

- Les dépenses d'investissements s'élèvent pour l'année 2017 à **2 480 831.38 €**

- **68 275.34 € :** Réfection de points de collecte
- **1 229 970.78 € :** Travaux et acquisition pour la mise en place de conteneurs enterrés
- **923 824.22 € :** Travaux acquisition matériel roulant
- **258 761.04 € :** Acquisition de conteneurs

- Les recettes d'investissements s'élèvent pour l'année 2017 à **171 683.75 €**. Ces dernières correspondent à des soutiens d'Eco-Emballages sur les colonnes enterrées pour le tri, dans le cadre du projet PAC.

III /PERSPECTIVES 2018 :

Le Pays d'Aubagne et de l'Etoile est engagé dans une politique volontariste de réduction et de gestion optimisée de ses déchets ménagers et assimilés. Cette dernière s'inscrit dans le cadre du schéma Métropolitain portant sur la question des déchets ménagers et articulé autour d'axes prioritaires forts de prévention, de réemploi/réutilisation, de recyclage/compostage et d'autres formes de valorisations et d'éliminations. Les objectifs visés sur le long terme sont ceux définis dans le cadre de la loi de transition énergétique et de croissance verte du 17 août 2015. Ainsi, le défi est grand, puisque conformément à la réglementation nous nous devons par rapport à l'année 2010 dite de référence de réduire de 10% le poids des déchets ménagers à l'horizon 2020; de diminuer de 50% les déchets admis en installation de stockage à l'horizon 2025, de porter à 65% les tonnages orientés vers le recyclage ou la valorisation organique .

Pour ce faire les actions qui seront poursuivies au cours de l'année 2018 porteront sur les actions suivantes

- ***La réduction en amont des déchets :***

• ***Limitation des déchets professionnels dans les DMA***

Les travaux engagés à l'échelle de la Métropole, ont mis en évidence que pour obtenir un impact significatif sur la réduction des déchets ménagers et assimilés, l'axe d'intervention doit porter prioritairement sur les déchets des entreprises. L'objectif visé est de séparer ce flux des déchets ménagers et assimilés, afin d'une part de repositionner les responsabilités de chacun (particuliers et entreprises), et d'impulser par ricochet des prises de consciences chez les professionnels afin que ces derniers inscrivent au niveau de la gestion de leurs résidus, des actions qui visent à réduire les gisements. Dès lors, dans ce cadre il est proposé à l'échelle du territoire à compter de 2018 :

- D'interdire l'accès des professionnels en déchèteries le WE (du vendredi 12h jusqu'au dimanche inclus).

-Revoir le règlement interne des déchèteries afin d'intégrer les nouveaux horaires, et la nouvelle politique d'acceptation des déchets des professionnels.

-Revoir le règlement de mise en place de la redevance spéciale afin :

- De ne plus collecter certains gros producteurs (*grandes surfaces*)
- De réviser le tarif afin que ce dernier soit en adéquation avec les recettes actuelles de la TEOM.

- ***Dynamisation de l'Economie Circulaire : Ressourcerie du Dirigeable***

Dans le domaine de l'allongement de la durée d'usage, les Ressourceries et les structures de réemploi ont un rôle essentiel.

Ainsi, Le Pays d'Aubagne possède sur son Territoire une Ressourcerie de 3000 m2 gérée par la société EVOLIO. Cet équipement a pour objet de participer à la politique de prévention des déchets. Dans ce cadre il est proposé à compter de 2018 :

- De faire transiter une partie des encombrants des déchèteries (qui peuvent faire l'objet d'une transformation) vers la Ressourcerie. Ce transport sera intégré dans le prochain DCE de l'AO gestion de bas des quais des déchèteries.
- De poursuivre la communication qui vise à faire mieux connaître la Ressourcerie auprès des habitants du Territoire. L'objectif étant que les habitants viennent apporter leurs encombrants usagers directement à la Ressourcerie.

- ***Dynamiser le compostage individuel et collectif***

L'objectif est d'impulser une dynamique pour inciter les habitants à réaliser le compostage de leurs déchets putrescibles. Ainsi à partir 2018, une communication sera réalisée auprès de la population afin que cette dernière se rende à la Ressourcerie pour se doter en composteurs individuels fabriqués à partir du bois de palettes récupérées.

- ***Augmentation du taux de valorisation global des déchets ménagers et assimilés***

L'objectif pour notre territoire est d'engager des actions fortes qui visent à augmenter considérablement le taux de recyclage, dès lors il est proposé en 2018 :

- D'impulser une campagne de communication forte basée sur l'engagement des habitants vers les gestes du tri.
- De renforcer le service des ambassadeurs de tri (actuellement composé de deux personnes), par l'embauche de 2 ou 3 agents. À noter que ces recrutements feront l'objet d'une aide de l'Europe dans le cadre du projet Life autour de 45 000 €.
- De mettre en place un groupe « Les voisins TriBien ». L'objectif est de fédérer des habitants du territoire autour de l'engagement sur le tri. Ces derniers pourraient être des représentants de CIQ ou des usagers de différentes communes qui souhaitent s'engager sur cette problématique. Le but est d'accompagner ces personnes au travers de différentes rencontres dans l'année, afin qu'elles puissent jouer le rôle de relais en impulsant auprès de la population locale les bons gestes sur le tri.

- De densifier les colonnes aériennes de PAV dans les communes : d'Auriol, Belcodène, Cadolive, Peypin, Roquevaire, St Savournin, St Zacharie pour obtenir un PAV pour 300 habitants.

- De mettre en place dans certains lieux des colonnes aériennes pour la récupération des recyclables secs et des ordures ménagères afin de dynamiser le taux de captage sur les emballages, le verre et les journaux magazines.

- D'engager une démarche qualité sur l'ensemble des déchèteries du territoire afin d'impulser les investissements et les modifications organisationnelles nécessaires pour une amélioration de l'accueil des usagers.

- Optimisation de la collecte

L'année 2018 a pour objectif au niveau du service de la collecte d'engager un travail visant :

- La refonte des tournées afin d'instaurer plus de qualité au niveau du travail de terrain. La mise en place de ces nouvelles tournées est prévue pour le mois d'octobre 2018.

- La poursuite d'une politique de développement du parc des conteneurs enterrés sur le territoire à raison de 10 points dans l'année. Chaque point comportant dans la mesure du possible trois colonnes pour le tri et une colonne pour les OM. À noter que ces équipements feront l'objet d'une aide de l'Europe à hauteur de 350 000€.

- La réalisation de travaux d'aménagements des points de collecte afin de rendre ces derniers plus accessibles et sécuritaires pour les usagers et les équipes de la collecte.

- Le renouvellement du parc des véhicules PL : Il est prévu sur l'année d'acquérir une benne de 7.5 tonnes, 8.55 tonnes et une benne de 19 tonnes et 4 véhicules à plateau. En 2019, le territoire fera l'acquisition d'un nouveau véhicule grue de 26 tonnes pour la collecte des conteneurs enterrés d'ordures ménagères.

- L'étude de la mise en place d'une collecte les dimanches pour la commune d'Aubagne.

L'ensemble de ces actions ont pour objectif d'améliorer la propreté et la qualité de vie des citoyens sur le territoire.

- Mise en place d'un budget annexe Déchets au sein du Conseil de Territoire

Afin d'inscrire le territoire dans les objectifs du Schéma Métropolitain, l'année 2018 marque le point de départ d'une réflexion visant la création d'un budget annexe déchets. Dans ce cadre, un groupe de travail composé du service financier du Territoire CT4, du service Déchets du CT4, d'un référent Métropolitain va se réunir au cours de l'année afin d'établir la maquette de ce nouveau budget applicable début 2019.

- Politique de traitement des déchets

Fin 2018 se traduira par la préparation d'un nouvel appel d'offre global visant à définir les différents types de traitements au niveau des différents flux de déchets (OM, Encombrants, déchets verts, bois, inertes).

Cet Appel d'Offres devra s'établir dans le cadre d'une réflexion globale pensée à l'échelle Métropolitaine visant à terme une cohérence des différents types de traitements sur chaque territoire. Dès lors ce dernier aura pour objectif d'ouvrir le traitement essentiellement vers la valorisation de nos résidus afin de réduire la mise en décharge et par conséquent d'atteindre les objectifs de traitement avec ceux affichés au niveau national.

L'ensemble des actions proposées pour 2018, visent à atteindre les objectifs affichés au niveau de la loi de transition énergétique et repris dans le cadre du Schéma Métropolitain de gestion des déchets ménagers et assimilés. Ces dernières ont été définies en tenant compte de l'état d'avancement de la gestion DMA sur le Territoire. Elles s'inscrivent dans une politique plus globale d'organisation territoriale axée sur la gestion durable des ressources naturelles, d'amélioration de la qualité de vie et du développement de l'économie circulaire afin d'aboutir à un espace urbain plus durable et désirable.

IV/ SIGLES UTILISES DANS LE RAPPORT :

- **DASRI** : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux
- **DEEE** : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques
- **DDM** : Déchets Dangereux Des Ménages
- **DIB** : Déchets Industriels Banals
- **DMA** : Déchets Ménagers et Assimilés
- **DTA** : Déclaration Trimestrielle d'Activités
- **JRM** : Journaux Revues Magazines
- **PAV** : Point d'Apport Volontaire
- **OM** : Ordures Ménagères
- **PTM** : Prescriptions Techniques Minimales
- **TEOM** : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
- **I.S.D.N.D** : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux